CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 052

Le mardi 6 octobre 2026

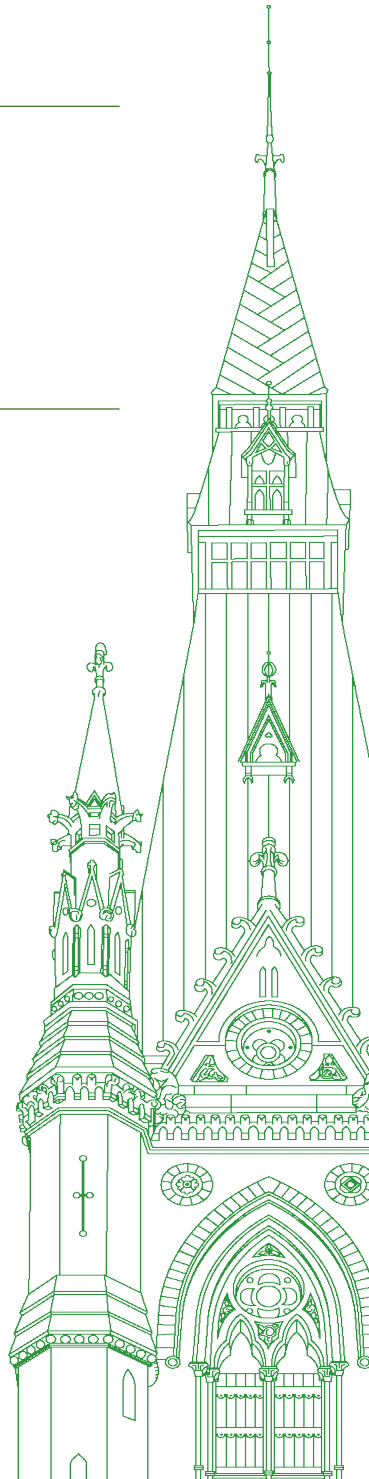

Présidente : Karina Gould

Comité permanent des finances

Le mardi 6 octobre 2026

● (1100)

[*Traduction*]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 52e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

[*Français*]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent y participer en personne, dans la salle, ou à distance en utilisant l'application Zoom.

[*Traduction*]

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents acoustiques et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Vous remarquerez sur la carte un code QR; il renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais rappeler aux participants les points suivants.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

Les personnes qui sont sur Zoom peuvent sélectionner, au bas de leur écran, le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré. Je vous encourage à mettre l'oreillette tout de suite afin d'assurer une transition sans délai entre l'anglais et le français et d'éviter de retarder le déroulement de la séance, étant donné le temps dont nous disposons. J'aimerais aussi rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions dans les deux langues officielles.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Les députés présents dans la salle qui souhaitent prendre la parole sont priés de lever la main. Si vous êtes sur Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions.

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 3 juin et à la motion adoptée par le Comité le mardi 22 septembre, le Comité reprend l'examen du projet de loi C-31, Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Pour l'Alliance pour le remboursement de la taxe aux visiteurs, nous accueillons M. Jean-Christophe Bédos, cofondateur, qui se joint à nous par Zoom. Nous accueillons également Mme Tania Lee, présidente de l'Association frontière hors taxes. Enfin, représentant The Canadian Tax Observatory, nous avons Mme Heather Scoffield, qui est directrice générale.

Vous aurez maintenant cinq minutes chacun pour faire votre déclaration préliminaire.

Monsieur Bédos, nous allons commencer par vous, s'il vous plaît.

[*Français*]

Jean-Christophe Bédos (cofondateur, Alliance pour le remboursement de la taxe aux visiteurs): Merci beaucoup, madame la présidente.

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Je suis heureux d'être devant vous aujourd'hui. Je vais faire mon intervention en anglais, mais je serai heureux de répondre à vos questions dans les deux langues.

[*Traduction*]

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Jean-Christophe Bédos et je suis ici au nom de l'Alliance pour le remboursement de la taxe aux visiteurs, une coalition qui représente les entreprises canadiennes des secteurs du commerce de détail, de l'hôtellerie et du tourisme. Nous avons formé cette coalition pour défendre une politique qui, selon nous, apporte des avantages considérables à l'industrie touristique canadienne et, en particulier, aux petites et moyennes entreprises.

Alors que votre comité examine le projet de loi d'exécution du budget, je suis ici pour demander au gouvernement du Canada de rétablir un programme modernisé et numérique de remboursement des taxes aux visiteurs pour la TPS et la TVH perçues sur les achats au détail admissibles effectués par des visiteurs étrangers.

Il y a trois raisons principales pour lesquelles le Canada devrait adopter un système moderne de remboursement de la taxe aux visiteurs, ou système de RTV.

La première raison, ce sont les avantages pour les travailleurs et les petites entreprises du Canada. D'abord, cette proposition a pour effet d'attirer de nouveaux visiteurs dans les entreprises locales partout au pays, ce qui se traduit par une augmentation des dépenses dans les commerces locaux, de nouveaux emplois et des rues principales plus dynamiques, et ce, parce que les PME représentent 99 % du secteur du tourisme au Canada. Des séjours touristiques prolongés et des dépenses plus élevées bénéficient directement aux commerces de détail locaux, mais aussi aux restaurants, aux hôtels, aux attractions locales, au secteur du divertissement et à tout ce qui attire les touristes dans notre pays.

Il est important de souligner que cette proposition a l'appui des principaux chefs de file de l'industrie, notamment l'Association de l'industrie touristique du Canada, ou AITC, et le Conseil canadien du commerce de détail, ou CCCD, qui reconnaissent tous deux l'impact réel d'un programme de RTV pour les détaillants locaux et les exploitants d'entreprises touristiques.

De plus, quels sont les résultats concrets? Une analyse indépendante du Centre for Economics and Business Research, le CEBR, basé à Londres, au Royaume-Uni, montre qu'un système de RTV pourrait attirer 200 000 nouveaux visiteurs au Canada, générer près de 700 millions de dollars de dépenses supplémentaires chaque année et créer plus de 38 000 nouveaux emplois d'un bout à l'autre du pays. C'est important pour notre économie.

La deuxième raison pour laquelle le remboursement de la taxe aux visiteurs est essentiel, c'est qu'il s'agit d'une question de compétitivité canadienne. Le Canada, comme nous le savons, a une économie fière et favorable au libre-échange, ce qui a beaucoup d'importance dans le monde d'aujourd'hui, je suppose. Nous estimons que l'approche du Canada à l'égard du tourisme international devrait refléter cet engagement. Pourtant, aujourd'hui, les achats au détail par les touristes étrangers sont les seules exportations du Canada qui sont taxées. Lorsque les visiteurs internationaux magasinent ici, nous taxons des biens qu'ils rapportent chez eux.

Les chiffres démontrent que le Canada accuse du retard par rapport à des destinations concurrentes dans le monde. Le Canada fait partie des trois pays membres de l'OCDE à ne pas avoir un système de RTV. Nous ratons par conséquent une occasion en or d'être une forte économie touristique. Les données de Statistique Canada démontrent que les touristes visitent volontiers notre beau pays. Cependant, leurs dépenses sont bien inférieures aux dépenses des touristes dans les pays qui offrent un système de remboursement de la taxe aux visiteurs. En fait, au cours des 20 dernières années, les dépenses par touriste au Canada ont diminué d'année en année, sans exception. Les touristes viennent dans notre pays, mais ils ne dépensent pas autant ici que dans les pays ayant un système de remboursement de la taxe aux visiteurs...

● (1105)

La présidente: Monsieur Bédos, il vous reste environ 15 secondes.

Jean-Christophe Bédos: Je vais vous donner rapidement la troisième raison. C'est l'aspect pratique de la technologie numérique moderne. Un système de RTV moderne et entièrement numérique offrirait aux visiteurs et aux commerçants un processus de remboursement simple et sûr assorti de rigoureux mécanismes de protection contre la fraude...

La présidente: Merci, monsieur Bédos. Je dois vous arrêter ici. Je suis certaine que de nombreuses questions vous seront posées lors de la période de questions.

Nous poursuivons maintenant avec Mme Lee, pour cinq minutes.

Tania Lee (présidente, Association frontière hors taxes): Merci, madame la présidente, et merci aux membres du Comité.

Je représente notre association et les exploitants de 31 boutiques hors taxes aux frontières terrestres situées dans de petites collectivités d'un bout à l'autre du pays. Ma famille exploite un magasin au pont Blue Water depuis plus de quatre décennies. Nous employons des Canadiens, nous achetons des produits canadiens et nous contribuons à notre collectivité et à l'économie frontalière.

Je tiens à préciser ce que sont les boutiques hors taxes à la frontière terrestre. Nous ne sommes pas simplement des détaillants situés à la frontière bénéficiant d'un allégement fiscal. Nos boutiques ont été créées par le gouvernement fédéral en tant que secteur d'exportation hautement réglementé afin de réaliser des ventes au Canada auprès de voyageurs s'apprêtant à quitter le pays au lieu que ces voyageurs fassent ces mêmes achats aux États-Unis. Nos boutiques sont autorisées par le gouvernement fédéral et supervisées par l'Agence des services frontaliers du Canada, ou ASFC. Nous n'avons pas le droit de réaliser des ventes sur le marché intérieur canadien. Les marchandises sont vendues en franchise de taxes et de droits parce qu'elles sortent du Canada. Si elles reviennent au pays, les taxes et les droits applicables sont établis selon les processus douaniers habituels.

Notre seul marché est celui des voyageurs quittant le Canada, et nos seuls concurrents sont les détaillants américains et les magasins hors taxes américains situés à quelques mètres, aux États-Unis. Depuis plus de 40 ans, les exploitants ont bâti des entreprises viables dans le cadre de ce mandat, soutenant ainsi des emplois, des fournisseurs et des collectivités frontalières au Canada.

Aujourd'hui, nous subissons d'extraordinaires pressions en raison de circonstances que nous n'avons pas créées et qui sont hors de notre contrôle. Lorsque le différend commercial a éclaté, les dirigeants canadiens ont encouragé les Canadiens à remettre en question leurs voyages aux États-Unis, et les Canadiens ont écouté. En août, le nombre de Canadiens qui ont traversé la frontière en voiture pour se rendre aux États-Unis est demeuré plus de 27 % sous les niveaux de 2024. Pour la plupart des entreprises, une perte de clientèle d'une telle ampleur signifie trouver un autre marché, ce que nous ne pouvons pas faire. Nous ne faisons que de l'exportation, mais les voyageurs continuent de traverser la frontière aujourd'hui. Ce sont des clients que nous pouvons continuer à servir. L'occasion qui s'offre à nous, c'est d'être concurrentiels pour obtenir ces ventes et de faire en sorte que ces dépenses restent au Canada.

J'ai deux demandes à formuler aujourd'hui. Premièrement, donner aux boutiques hors taxes situées aux postes frontaliers du Canada un accès à l'Initiative régionale de réponse tarifaire, au besoin. Nous sommes des entreprises canadiennes viables directement exposées, bien malgré elles, aux perturbations commerciales entre le Canada et les États-Unis.

Deuxièmement, éliminer les obstacles canadiens qui entravent notre capacité de faire concurrence pour une vente à l'exportation. La taxe d'accise canadienne est comprise dans le prix du tabac vendu dans nos magasins, même si le produit est exclusivement destiné à l'exportation. Ce sont les consommateurs qui décident où magasiner et quel produit acheter. Si nous ne sommes pas concurrentiels, ils peuvent acheter le même produit ou un produit semblable aux États-Unis, où la taxe d'accise canadienne n'existe pas. Le client est toujours client; la vente a simplement lieu à l'extérieur du Canada. Selon une étude économétrique de 2024, une boutique hors taxes perd 1,15 $ en ventes d'autres produits pour chaque dollar de vente perdu en produits du tabac. Ces ventes sont perdues au profit des États-Unis.

Nous ne demandons pas au législateur d'éliminer la taxe ou d'en réduire le taux. Nous demandons un traitement cohérent pour un canal d'exportation vérifié. Ce précédent existe déjà. La Loi sur l'accise offre déjà un allégement aux fabricants canadiens qui exportent des produits du tabac à l'international sur présentation d'une preuve d'exportation vérifiée, mais lorsque ce même produit est vendu dans une boutique hors taxes à la frontière terrestre canadienne, qui est également un canal d'exportation vérifié, la taxe d'accise est intégrée au prix avant même que nous recevions le produit. Voilà l'asymétrie que nous demandons au gouvernement de corriger aujourd'hui.

Notre proposition est simple. Ne percevez pas la taxe d'accise avant que le produit ne quitte le Canada. SI le produit revient au Canada et que des taxes sont exigibles, c'est à ce moment-là qu'il faut les percevoir, à la frontière, selon le processus douanier normal. La taxe n'est pas éliminée; le point de collecte est déplacé. Le Canada conserve sa capacité de taxer la consommation au Canada, l'ASFC conserve son rôle de surveillance et les entreprises canadiennes peuvent rivaliser pour une vente qui, autrement, aurait lieu de l'autre côté de la frontière. Il s'agit d'une mesure favorable sur les recettes de l'État.

Nos magasins ont été créés pour que les dépenses des voyageurs et l'activité économique demeurent au Canada. Il faut veiller à nous donner accès au soutien tarifaire fédéral et éliminer les obstacles canadiens qui nuisent à notre compétitivité.

Nous ne demandons pas de traitement spécial. Nous demandons que des politiques d'exportation cohérentes soient appliquées à un canal d'exportation vérifié afin que nous puissions soutenir efficacement la concurrence et conserver davantage de ventes, d'emplois et d'activité économique au Canada. Voilà le mandat des boutiques hors taxes.

● (1110)

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, madame Lee.

Madame Scoffield, vous avez cinq minutes.

Heather Scoffield (directrice générale, The Canadian Tax Observatory): Je vous remercie de l'invitation à discuter du projet de loi C-31 et de la politique fiscale en tant qu'outil pour résoudre les problèmes économiques.

Le Canadian Tax Observatory est un nouveau groupe de réflexion qui mène des activités de recherche et de mobilisation du public afin de promouvoir une politique fiscale favorable à la croissance, à l'égalité et à la simplicité, et je n'ai pas besoin de vous dire à quel point il est difficile d'équilibrer ces trois pattes d'un tabouret.

La plupart des dispositions fiscales du projet de loi C-31 sont de nature technique. Je concentrerai mes observations sur deux aspects du projet de loi que nous avons examinés de plus près, à savoir le versement automatique des prestations fédérales aux personnes à faible revenu et la passation en charges immédiate. Ces deux aspects témoignent des principales priorités des Canadiens actuellement. La déclaration automatique a une incidence sur l'abordabilité, et la passation en charges immédiate a une incidence sur la productivité.

● (1115)

[*Français*]

Je commencerai par la déclaration automatique.

Depuis de nombreuses années, le gouvernement fait part de son intention de mettre en place la déclaration automatique pour les personnes à faible revenu dont la situation fiscale est simple. C'est donc avec soulagement que nous avons vu cette mesure figurer noir sur blanc dans le budget fédéral.

[*Traduction*]

L'avis de cotisation que l'ARC envoie aux contribuables après la production d'une déclaration de revenus est la meilleure voie d'accès à de nombreux programmes fédéraux.

Toutefois, selon les recherches menées par le directeur parlementaire du budget, jusqu'à 2 milliards de dollars en prestations fédérales ne sont pas réclamés chaque année. Des études d'universitaires indiquent qu'environ 10 à 12 % des Canadiens adultes ne produisent pas de déclaration de revenus. Nous avons besoin d'une meilleure compréhension et d'une mise à jour récente de ces chiffres et données démographiques. Plus particulièrement, dans un contexte où l'on tend de plus en plus à offrir les programmes sociaux et les mesures de soutien du revenu par l'intermédiaire du régime fiscal, il est impératif que le gouvernement fédéral veille à ce que le système fonctionne correctement et sans interruption.

Le plan établi dans le budget se veut une approche prudente, peut-être trop, en ajoutant divers éléments sur deux ou trois ans, puis en augmentant la couverture pour atteindre 5,5 millions de personnes en 2029. Nous pouvons certainement faire mieux, étant donné la quantité de données que tous les ordres de gouvernement détiennent déjà sur le revenu des citoyens, la technologie moderne et le besoin croissant de soutien gouvernemental alors que notre économie traverse une période difficile.

[*Français*]

Une collaboration plus étroite entre les gouvernements fédéral et provinciaux constitue le point de départ. Si les provinces pouvaient transmettre leurs données sur les programmes d'aide provinciaux au gouvernement fédéral, Ottawa aurait en main une excellente liste des personnes qui bénéficieraient le plus de la déclaration automatique.

[*Traduction*]

Je dois mentionner en particulier la Prestation canadienne pour les personnes handicapées. Cette prestation, lancée en 2025, vise à aider les personnes handicapées à faible revenu à joindre les deux bouts. Pour être admissible, cependant, il faut produire une déclaration de revenus et avoir un Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées, même si la province considère déjà que vous avez un handicap. C'est inutilement compliqué. Nos recherches montrent que 1,2 million de personnes handicapées vivent sous le seuil de la pauvreté et que seulement 17 % des personnes qui commencent à remplir une demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées par voie électronique finissent par l'envoyer.

Le système de demande est criblé d'écueils qui découragent les personnes vulnérables. Nous avons la technologie et les données nécessaires pour faciliter beaucoup les choses. Je tiens à souligner que si la déclaration automatique devenait la norme, d'une façon ou d'une autre, une intervention humaine serait toujours nécessaire dans ce processus. Les nombreux bénévoles, intervenants et aidants qui font le pont entre l'appareil gouvernemental et les personnes vulnérables établissent, entre la population et le gouvernement, un lien de confiance essentiel que la technologie ne peut établir.

J'aimerais maintenant parler de la passation en charges immédiate. L'automne dernier, lorsque le gouvernement a annoncé des déductions pour amortissement immédiates pour certaines industries, j'ai d'abord pensé que c'était une mesure correcte pour stimuler l'innovation et l'investissement à un moment où nous en avions vraiment besoin, mais qu'elle était trop temporaire et trop ciblée. Transportons-nous au mois dernier, alors que le premier ministre a annoncé ce qu'il appelle la Mégadéduction à la productivité, et a abordé ces deux éléments. La nouvelle mesure est permanente et s'applique, environ, à deux tiers des entreprises et des investissements en capital canadiens.

C'est majeur, et cela arrive à un moment important. L'objectif est de favoriser les investissements actifs au Canada, de stimuler la productivité, la croissance et l'emploi, et nous avons vraiment besoin de tout cela face au protectionnisme américain.

[*Français*]

Il est important de noter que les entreprises ne peuvent pas bénéficier de la mesure sans effectuer d'investissements réels. Elles doivent donc investir pour en profiter.

[*Traduction*]

Elles ne peuvent pas obtenir quelque chose sans rien faire.

Cependant, des questions subsistent, principalement au sujet des entreprises qui ne pourront pas tirer parti des mesures et des résultats escomptés par le gouvernement fédéral à la suite de cette initiative de 36 milliards de dollars. Qu'arrivera-t-il aux entreprises et aux investisseurs qui ne font pas de profits actuellement et qui n'ont pas de dette fiscale à amortir? Je pense aux entreprises en démarrage. Qu'adviendra-t-il des entreprises et des secteurs des services, qui sont souvent des chefs de file de l'innovation, mais qui ne font pas le genre d'achats importants de machinerie et d'équipements que la nouvelle mesure encourage?

Autrement dit, la nouvelle mesure favorise-t-elle de manière disproportionnée les grandes entreprises établies et à forte intensité de capital, en particulier les entreprises du secteur de la fabrication et de la production de biens, et est-ce vraiment dans cette direction que nous voulons orienter notre économie de demain?

Le Canadian Tax Observatory aimerait également en savoir davantage sur ce qui se serait passé, du point de vue de la modélisation, sans la mégadéduction. Dans quelle mesure la reprise attendue aurait-elle eu lieu de toute façon, et comment peut-on mesurer l'efficacité de la nouvelle déduction?

C'est coûteux et c'est important. L'observatoire espère travailler avec vous pour trouver ces réponses.

La présidente: Merci beaucoup, madame Scoffield.

[*Français*]

Nous allons commencer par M. Lefebvre pour six minutes.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska—des-Sources, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour à tous mes collègues.

Merci aux témoins d'être avec nous ce matin.

Je vais commencer par vous, madame Scoffield.

Vous avez parlé de politique de fiscalité, en ce qui concerne la simplicité et la déclaration automatique. Vous avez dit aussi qu'on avait besoin d'une touche humaine. Pouvez-vous expliquer ce que vous vouliez dire par là?

● (1120)

Heather Scoffield: Certainement.

[*Traduction*]

À l'heure actuelle, beaucoup de personnes très vulnérables comptent sur des orienteurs, sur un très grand nombre de bénévoles, sur des comptables qui donnent de leur temps pour les aider pendant la période des impôts. Ces intervenants font le pont entre le système et les personnes qui ne trouvent pas le moyen de remplir les formulaires de déclaration de revenus pour s'assurer qu'elles reçoivent leurs prestations.

La production automatique peut être très utile, mais je ne pense pas qu'elle remplace complètement ce contact humain. Il y a des gens qui n'ont pas accès à des ordinateurs. Certaines personnes ne font tout simplement pas confiance au système. Il y a des gens qui, pour toutes sortes de raisons, ne seront pas pris en compte dans un processus automatique. Même si nous nous projetons au moment où le système est... Même lorsque tout fonctionnera parfaitement — si c'est possible —, nous aurons toujours besoin de ces bénévoles et de ces orienteurs pour aider les gens à s'y retrouver dans le système, qui est extrêmement compliqué et qui exclut beaucoup de gens à l'heure actuelle.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Est-ce que vous avez une idée du pourcentage de gens qui nécessitent une aide humaine? Est-ce qu'on est capable de chiffrer le nombre de personnes?

[*Traduction*]

Heather Scoffield: Je n'ai pas ces chiffres. Je tiens à souligner qu'en ce qui a trait au travail qui a été fait au sujet des prestations dont les gens ne se prévalent pas... Le Bureau du directeur parlementaire du budget dit qu'elles sont de l'ordre de deux milliards de dollars; des études universitaires font valoir que cela représente de 10 à 12 % des gens. Ces chiffres ne sont pas à jour, et ils ne sont pas détaillés. Il est donc difficile de savoir exactement combien il y en a. Je me fie aux renseignements que j'ai obtenus en parlant à des gens et à des groupes de la société civile qui travaillent avec ces personnes en première ligne. Il est très difficile de faire un calcul d'une telle ampleur. J'aimerais bien le savoir.

Il y a tout un autre domaine de recherche à aborder également en ce qui concerne les populations autochtones et la réticence à produire des déclarations de revenus en raison d'une obligation de fiducie ou pour diverses raisons. Nous ne savons pas — nous ne comprenons pas parfaitement — quelle est cette dynamique.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Un autre point dont vous avez parlé et qui me parle beaucoup, c'est le fait que des provinces pourraient transmettre des données. Personnellement, j'arrive au fédéral après avoir été au gouvernement provincial. On voit même que, souvent, les ministères ne se parlent pas. Or, on aurait avantage à faire en sorte que ce soit des vases communicants en matière d'informations.

De quelle façon, présentement, les provinces pourraient-elles aider de ce côté en transmettant des données?

[*Traduction*]

Heather Scoffield: Les provinces fournissent de l'aide sociale à la majorité des personnes à faible revenu, et elles disposent d'une foule de données auxquelles le gouvernement fédéral n'a pas accès. Lorsque le gouvernement fédéral utilise le système fiscal, comme il le fait de plus en plus, pour offrir des programmes sociaux, il vise cette population dont les provinces s'occupent déjà, mais les deux ordres de gouvernement ne se parlent pas pour échanger ces données.

Pensez-y du point de vue de la personne qui demande une prestation au niveau provincial, puis qui doit refaire tout le processus au niveau fédéral et communiquer à nouveau ces données. C'est un obstacle à l'accès à ces prestations.

On pourrait prendre une mesure d'ordre très technique en échangeant ou en partageant ces données pour l'aide sociale, par exemple. Je pense que cela contribuerait grandement à alléger la charge bureaucratique des gens ordinaires.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Vous soulevez un bon point. On parle de diminuer la bureaucratie et de faciliter la vie aux Canadiens et Canadiennes. Ce serait une façon. Il s'agirait de suggérer au gouvernement de faire part de ces informations aux provinces pour, encore une fois, je le répète, diminuer la bureaucratie et augmenter l'efficacité. Je pense que c'est là qu'on en est, de ce côté.

Merci beaucoup, madame Scoffield.

Les minutes passent rapidement.

Je vais aller du côté de Mme Lee.

Je comprends les enjeux présentement, par exemple l'objectif de maintenir les sommes ici, au Canada, juste avant qu'elles traversent.

Vous avez parlé de circuit d'exportation vérifié qui aurait un point de perception déplacé. Pourriez-vous expliquer un peu en quoi consiste le point de perception déplacé, que vous avez effleuré un peu plus tôt?

● (1125)

[*Traduction*]

Tania Lee: Si je comprends bien, vous voulez comprendre en quoi nous sommes un circuit d'exportation vérifié.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Oui, c'est ça, exactement.

[*Traduction*]

Tania Lee: Je vous remercie pour cette question.

L'industrie des boutiques hors taxes, qui permet de vendre des produits exempts de taxes et de droits de douane, a été créée en tant qu'industrie fédérale autorisée. Le gouvernement a créé une structure à cet égard pour s'assurer qu'il contrôle, par l'entremise de l'ASFC, tous les produits qui entrent dans les boutiques hors taxes, du moment où ils s'y trouvent jusqu'au moment où ils sont vendus au consommateur et exportés à l'extérieur du pays.

Notre mandat se limite à la vente aux voyageurs qui quittent le pays. Nous ne pouvons pas vendre à qui que ce soit au Canada. Je ne peux pas acheter mes propres produits. Je ne pouvais même pas vendre de bonbons à un Canadien pendant la COVID. Tout est séparé jusqu'à un certain point, en vue de l'exportation à l'extérieur du pays. Si un voyageur canadien ne magasine pas chez nous, il pourra le faire dans un commerce des États-Unis à quelques pas de là.

La présidente: Merci, madame Lee. Nous allons devoir nous arrêter ici. Les six minutes sont écoulées.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Sawatzky, pour six minutes, s'il vous plaît.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Merci, madame la présidente, et merci à nos témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à Mme Lee.

La dernière fois que l'Association frontière hors taxes a comparu, c'était dans le cadre des consultations prébudgétaires. Je crois que nous avions reçu la directrice générale, alors c'est un plaisir de recevoir à nouveau votre organisation.

Comme vous l'avez dit dans votre discours préliminaire, il y a eu des perturbations majeures dans les relations entre le Canada et les États-Unis. Pourriez-vous nous en dire plus sur l'effet que ces perturbations ont eu sur la circulation transfrontalière et sur l'industrie des boutiques hors taxes?

Tania Lee: En ce qui concerne les perturbations majeures, nos boutiques hors taxes sont situées entre le Canada et les États-Unis, en plein milieu. Quand il y a des différends tarifaires, des messages des provinces ou des changements dans la façon dont les gens peuvent magasiner, cela crée de l'incertitude dans l'industrie.

L'incertitude est la dernière chose que veulent les consommateurs. Ils n'aiment pas le changement et ils n'aiment pas l'incertitude. Les personnes peuvent décider de ne pas traverser la frontière ou de ne pas faire d'achats. Au bout du compte, si les gens sont incertains, cela entraîne une baisse des ventes dans la filière hors taxes.

L'incertitude percole également jusqu'à nos exploitants. Ils ont beaucoup de difficulté à comprendre ce qu'ils doivent faire. Le message ne cesse de changer, et l'environnement aussi. Comment planifient-ils leurs ventes? Comment font-ils leurs prévisions en ce qui a trait aux infrastructures, à la chaîne d'approvisionnement et aux itinéraires vers les marchés? Ce sont toutes des pressions qui s'exercent sur nous.

Jake Sawatzky: Merci beaucoup.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Scoffield.

Vous avez mentionné que l'une des mesures clés du projet de loi C-31 était le système de production automatisée des déclarations de revenus pour les Canadiens à faible revenu admissibles. Bien sûr, de nombreuses personnes ont droit à des prestations fédérales, mais ne les reçoivent peut-être pas, parce qu'elles ne peuvent pas produire leur déclaration de revenus ou simplement parce qu'elles ne le font pas. Le ministre a comparu devant le Comité hier et a souligné que cette mesure pourrait atteindre environ cinq millions de Canadiens, à un moment où l'abordabilité est une priorité pour beaucoup de gens.

De votre point de vue, quelle incidence la production automatisée des déclarations de revenus pourrait-elle avoir sur la prestation de services aux Canadiens à faible revenu, en particulier pour les aider à accéder aux prestations et aux mesures de soutien fédérales auxquelles ils ont déjà droit?

Heather Scoffield: Cette mesure peut être très utile si elle est appliquée de manière efficace et en tenant compte de l'utilisateur final. Comme vous y avez fait allusion, il y a un certain nombre de raisons pour lesquelles les gens ne produisent pas de déclaration: le code fiscal est trop compliqué, ils ne doivent pas d'argent, alors ils ne comprennent pas immédiatement qu'en remplissant leur déclaration, ils pourraient obtenir une certaine aide gouvernementale, ils n'ont pas produit de déclaration et ils craignent de devoir de l'argent alors ils ne le font pas, ou ils sont tout simplement trop pris dans les pressions du quotidien pour essayer de comprendre un système compliqué.

Il y a toutes ces prestations fédérales qui sont liées à la production d'une déclaration et à la production par l'ARC d'un avis de cotisation afin que les gens puissent obtenir leurs prestations. Ils laissent beaucoup d'argent sur la table, de l'argent auquel ils ont droit. Il y a des outils comme le REER et le CELI pour les gens de la classe moyenne et de la classe supérieure, mais les personnes à faible revenu ont besoin de cet avis de cotisation pour obtenir des prestations qui les aideraient réellement à joindre les deux bouts et à vivre une vie décente. Cela peut améliorer grandement leurs conditions.

Jake Sawatzky: Merci.

À titre de suivi, pourriez-vous nous parler du fardeau administratif qui pourrait être allégé non seulement pour les personnes elles-mêmes, mais aussi pour les organisations qui aident les gens à s'y retrouver dans le système de prestations?

● (1130)

Heather Scoffield: Il y a, par exemple, la possibilité de préremplir les déclarations, qui sera l'une de trois étapes. Cela libérerait beaucoup de temps et éliminerait beaucoup de paperasse, tant pour les orienteurs que pour les comptables qui donnent de leur temps, puisque les renseignements que le gouvernement possède déjà seraient automatiquement inscrits dans les déclarations. C'est tout à fait logique, et je pense que nous disposons de la technologie nécessaire pour le faire.

Ce n'est pas pour tout le monde. Ce n'est pas pour les gens qui n'ont pas accès aux ordinateurs, qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique ou qui ne font pas confiance au système. Nous avons encore besoin de ces bénévoles et des organisations de première ligne de la société civile pour aider ces gens. Une telle mesure pourrait aider à accélérer les choses et à faciliter le travail des intervenants, sans aucun doute.

Jake Sawatzky: Merci beaucoup.

Ma dernière question s'adresse à M. Bédos.

Nous avons mentionné les perturbations avec les États-Unis. Pouvez-vous nous parler de la perturbation des habitudes de voyage des Canadiens vers les États-Unis également? Est-ce quelque chose que vous avez remarqué?

[*Français*]

Jean-Christophe Bédos: C'est une bonne question. Merci beaucoup.

Il y a une chose que l'on constate lorsque l'on parle avec les gens. Je vous donne un exemple: les gens qui vivent à Windsor et qui travaillent à Windsor constatent que leurs clients canadiens vont de l'autre côté de la frontière pour faire leurs achats. Si on introduisait une détaxe pour les visiteurs étrangers, le flux des consommateurs serait certainement inversé. C'est anecdotique, mais je pense que ça vaut la peine d'être mentionné.

Jake Sawatzky: Merci beaucoup, monsieur Bédos.

[*Traduction*]

Merci, monsieur le président.

La présidente: Merci, monsieur Sawatzky.

[*Français*]

Nous allons continuer maintenant par M. Barsalou-Duval.

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Merci, madame la présidente.

Je souhaite la bienvenue aux témoins.

Je vais commencer par M. Bédos, de l'Alliance pour le remboursement de la taxe aux visiteurs.

Monsieur Bédos, vous plaidez pour qu'on rembourse les taxes — si je comprends bien, il s'agit des taxes à la consommation — qui sont payées par les gens qui viennent ici à titre de touristes.

Avez-vous une évaluation du montant que ça coûterait au Trésor public pour faire ça?

Jean-Christophe Bédos: C'est un élément très important que vous soulevez.

En réalité, dans tous les pays où il y a une détaxe pour les visiteurs étrangers, l'impact est un résultat net positif pour les autorités fiscales. En l'occurrence, toutes les études que nous avons faites démontrent que, pour chaque dollar remboursé à un touriste étranger, il y a 1,70 $ de revenu de taxe propre au Canada qui serait un gain pour l'Agence du revenu du Canada. Cela représente, pour chaque année, d'après les calculs qui ont été faits, 170 millions de dollars en gains fiscaux nets pour le Canada.

C'est un élément très important, parce que cela veut dire que ce que représente la demande faite par notre alliance n'est pas un cadeau fiscal. C'est, en réalité, une incitation à développer l'économie touristique, car les gens qui viennent au Canada, bien sûr, dépenseraient dans les magasins, chez les détaillants, mais aussi dans les hôtels, dans les attractions touristiques et dans les restaurants, qui, eux, ne remboursent pas, évidemment, les taxes payées par les consommateurs.

Je l'ai mentionné, ceci est constaté dans tous les pays qui pratiquent la détaxe pour les visiteurs étrangers.

Xavier Barsalou-Duval: D'accord. Je n'ai pas consulté ces études. J'imagine que vous les avez peut-être transmises au Comité. J'aimerais avoir l'occasion de les voir.

Je dois vous avouer que je suis quand même surpris. Si vous m'aviez dit que ça augmente les dépenses et que ça a un impact économique globalement positif compte tenu des retombées, je vous aurais d'emblée cru. Cependant, pour ce qui est du fait que ça a un effet positif sur les finances publiques, je reste à être convaincu quand même.

J'aurais une question supplémentaire à vous poser: par quel mécanisme arriverait-on à mettre ça en place?

Si je comprends bien, il faudrait que, chaque fois qu'un consommateur se présente à la caisse, il explique qu'il est un touriste. À ce moment-là, il y aurait une option dans les machines pour retirer la taxe. Est-ce le mécanisme que vous proposez?

● (1135)

Jean-Christophe Bédos: Oui. C'est un mécanisme qui existe dans la majorité des pays: 70 pays pratiquent ce système. La technologie a permis de faire de très grands progrès. C'est le cas en Europe et dans la majorité des pays d'Asie. Le client qui consomme, qui va, par exemple, acheter une paire de souliers, obtient à la caisse un bon de détaxe, qui est numérisé, à condition que le détaillant qui vend les souliers soit membre du système. C'est le gouvernement qui va nommer une entreprise pour gérer le processus de la détaxe. C'est cette entreprise qui investit dans tout l'équipement nécessaire à la mise en service du sabot, c'est-à-dire du système de détaxe, dans les magasins. Donc, le client doit prouver qu'il est étranger, il doit montrer son passeport, et ce n'est qu'au passage à la frontière que la détaxe est activée. C'est uniquement lorsqu'il rentre chez lui, en réalité. Vous l'avez peut-être pratiqué dans des aéroports ou dans des pays étrangers en voyageant.

Xavier Barsalou-Duval: Si je comprends bien, on paie la taxe, mais on se fait rembourser au moment où on arrive à l'aéroport. Donc, il faut présenter les factures, et à ce moment-là on obtient un remboursement des taxes qu'on a payées.

Jean-Christophe Bédos: Absolument. Le système informatisé permet de le faire au moyen de son téléphone ou à une borne installée à l'aéroport.

Auparavant, le système était un système papier et était géré manuellement. C'était lourd, très coûteux, et cela générait des fraudes. Aujourd'hui, un système informatisé, qui est très disponible partout dans le monde, sauf au Canada, malheureusement, permet précisément de faciliter les transactions. Alors, vous validez vos achats lorsque vous passez la frontière, et ce n'est que plus tard, c'est-à-dire quand vous êtes rentré chez vous, que vous bénéficiez du remboursement.

Xavier Barsalou-Duval: Bien honnêtement, c'est la première fois que j'entends parler de ce mécanisme, mais, si vous me dites qu'il y a 70 pays dans le monde qui l'appliquent, je vous crois.

Pourriez-vous nous donner une idée des pays dont il s'agit? Est-ce qu'il y a des pays membres de l'OCDE, du G7 ou du G20 qui participent à ça?

Jean-Christophe Bédos: Absolument. Tous les pays qui pratiquent une taxe sur la valeur ajoutée à la consommation sont membres d'un système comme celui-ci. Sur ces 70 pays, il n'y a que trois pays membres de l'OCDE qui ne pratiquent pas la détaxe, et le Canada fait partie de ces trois-là.

Donc, il y a un manque à gagner, en réalité, pour le Canada, car une chose est évidente en ce qui concerne les gens qui voyagent, quelle que soit leur destination: s'il n'y a pas de détaxe qui est proposée dans le pays où ils voyagent, ils vont consommer moins.

La présidente: Merci, monsieur Bédos.

Ça conclut le temps de parole.

Merci, monsieur Barsalou-Duval.

[*Traduction*]

Nous allons maintenant poursuivre avec Mme Jansen, qui dispose de cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Madame Scoffield, vous avez écrit au sujet de la production automatisée des déclarations de revenus, et vous avez soulevé un point qui, à mon avis, est très important. Le gouvernement qualifie parfois une situation fiscale de « simple », mais la vie réelle peut être tout sauf simple. Certaines personnes sont sans abri. Elles n'ont peut-être pas accès à des ordinateurs fiables. L'anglais ou le français ne sont peut-être pas leur langue maternelle. Elles ont perdu des documents. De plus, certaines personnes ne font pas confiance à l'ARC en raison d'expériences antérieures.

Le projet de loi C-31 propose maintenant de donner à l'ARC beaucoup plus de responsabilités pour la préparation des déclarations de revenus de certaines de ces personnes. Étant donné les niveaux d'erreur que nous constatons à l'ARC, je crains fort que ce soit un gâchis.

Si l'ARC prépare la déclaration et qu'elle se trompe, qui en subit les conséquences? Est-ce l'ARC ou la personne vulnérable dont les prestations pourraient être touchées?

Heather Scoffield: C'est une très bonne question. Je pense qu'il incombe au Comité de veiller à ce qu'il y ait une continuité des prestations et que ce ne soit pas un fardeau qui incombe à la personne qui y a droit. Si vous produisez votre propre déclaration et qu'une erreur est commise, en tant que particulier, vous portez cette... Je prends note de ce que l'ombudsman a dit hier dans sa déclaration, à savoir qu'il y a là une très bonne question à examiner, en accordant la priorité à la continuité des prestations.

Tamara Jansen: Hier, nous avons reçu le ministre des Finances. Il semblait tout à fait déconcerté à l'idée que l'ARC commette une erreur quelconque, ce que j'ai trouvé assez choquant, surtout parce que j'en ai justement parlé à une aînée de ma circonscription la semaine dernière, pendant au moins une demi-heure. Elle se bat contre l'ARC depuis quatre ans. Elle sait comment le système fonctionne, parce qu'elle a déjà travaillé au gouvernement provincial. Elle se bat avec l'ARC depuis quatre ans, au sujet d'un revenu fixe.

Ce qui nous préoccupe, c'est de savoir ce qui se passe si l'ARC commet une erreur et qu'il faut des semaines, des mois ou des années, comme dans son cas, pour la corriger.

● (1140)

Heather Scoffield: Oui, une situation comme la sienne peut être très frustrante. Je pense que nous pouvons le constater dans plusieurs domaines. Notre système fiscal est très compliqué et il y a des écueils un peu partout. Les gens ordinaires sont pris dans un système où ils sont « déconcertés », comme vous l'avez dit.

Des voix: Ha, ha!

Heather Scoffield: Je pense que nous pouvons dire que c'est le cas pour de nombreux contribuables également.

Tamara Jansen: Même là, j'ai été choquée. Hier, le ministre des Finances n'était même pas prêt à confirmer pour qui l'ARC préparerait les déclarations. Je n'ai pas compris. Je lui ai demandé si elle allait produire une déclaration pour les aînés, et il m'a répondu par une question. Je lui ai demandé si elle allait produire une déclaration pour les personnes handicapées; il n'a pas voulu le dire. Je lui ai demandé si elle allait produire une déclaration pour les sans-abri. Il n'a pas voulu le dire.

Je ne comprends pas pourquoi le ministre des Finances vient ici et agit comme si ce n'était pas une question à laquelle il devrait être facile de répondre. Qu'en pensez-vous? Pour qui la déclaration sera-t-elle produite?

Heather Scoffield: On parle de personnes à faible revenu dont la situation fiscale est simple, alors il pourrait s'agir des groupes que vous venez de décrire. Une partie du problème que nous avons, collectivement, c'est que nous ne comprenons pas vraiment quelles populations seront touchées lorsque nous examinerons les données démographiques plus précises à cet égard. Qui aura besoin d'une aide supplémentaire et d'un contact humain, et qui se retrouvera dans une situation trop compliquée pour passer à la déclaration automatique? Cela touche vraiment tous les groupes que vous [*inaudible*].

Tamara Jansen: Ce qui est intéressant, c'est que cette personne âgée à qui j'ai parlé se bat depuis quatre ans. Sa situation est considérée comme étant simple, et pourtant, voilà où elle en est quatre ans plus tard. C'est scandaleux. C'est une erreur que l'ARC a commise. Est-ce qu'on tente de régler le mauvais problème ici? Au lieu de continuellement trouver de nouvelles façons pour le gouvernement d'aider les Canadiens à s'y retrouver dans un système fiscal incroyablement complexe, ne devrions-nous pas nous demander pourquoi nous avons rendu le système si compliqué en premier lieu?

Heather Scoffield: Je pense que nous pouvons faire deux choses en même temps. Oui, il est largement reconnu que notre régime fiscal est inutilement compliqué à certains égards, et oui, nous devrions nous demander comment le simplifier. Les déclarations automatiques en font toutefois partie. Nous sommes à une époque où les technologies de l'information sont très puissantes...

Tamara Jansen: Je suis désolée, mais il ne me reste que quelques secondes. Je m'inquiète pour une personne âgée comme elle, qui n'utilise pas d'ordinateur ou qui ne comprend pas un code QR. Nous allons concentrer toutes ces fonctions dans une seule organisation, et il n'y a pas vraiment de surveillance indépendante de l'ARC.

La présidente: Merci, madame Jansen.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Martin, qui dispose de cinq minutes.

[*Français*]

Danielle Martin (University—Rosedale, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins.

J'aimerais mettre l'accent sur le témoignage de Mme Scoffield.

[*Traduction*]

Je vous remercie de poursuivre notre conversation sur l'importance de la production automatisée des déclarations de revenus et, par conséquent, des prestations automatiques qui y sont associées, ce qui, à mon avis, pourrait changer la donne pour de nombreuses personnes vivant dans la pauvreté partout au Canada. Trop souvent, nous forçons les gens à faire des pieds et des mains pour obtenir ce à quoi ils ont droit, d'une manière qui peut être assez humiliante pour une personne à faible revenu, une personne handicapée ou une personne âgée en difficulté, et c'est le cas au niveau provincial comme au niveau fédéral. L'automatisation d'un plus grand nombre de ces processus serait très bénéfique.

Vous avez parlé des mesures d'accélération. Selon vos estimations, le projet viserait cinq millions et demi de personnes d'ici 2029. Vous avez dit que, selon certaines estimations, le nombre de personnes qui pourraient en bénéficier pourrait être deux fois plus élevé, voire plus. Pouvez-vous nous parler de la mesure d'accélération qui, selon vous, serait la plus responsable?

Comme il est important de bien faire les choses, je pense qu'il est logique de faire preuve de prudence et de veiller à mettre en place des systèmes qui fonctionneront. Pensez-vous que l'accélération devrait se centrer sur le nombre de personnes, par exemple? Devrait-elle se centrer sur le nombre de prestations automatiques auxquelles on pourrait avoir accès une fois que les déclarations de revenus ont été produites? Pouvez-vous nous en dire plus sur ce concept d'accélération?

● (1145)

Heather Scoffield: Bien sûr. Tout d'abord, je reconnais sans conteste qu'une certaine prudence s'impose. La mesure touche surtout des personnes vulnérables. Loin de nous l'idée d'empirer la situation ou de perturber le versement des prestations que ces contribuables ont pu eux-mêmes activer. Or, rendons-nous à l'évidence: les déclarations de revenus automatiques font l'objet de discussions depuis longtemps. Le Comité et les fonctionnaires ont beaucoup réfléchi à la façon de bien s'y prendre. Nous disposons de tous les renseignements nécessaires pour préremplir les formulaires d'impôt — et cela se fait probablement un peu ici et là —, et je me demande si nous pourrions accélérer le processus, en faire une priorité et passer à l'action.

La déclaration réputée comporte certains problèmes qui doivent être réglés pour garantir le respect à la vie privée. Oui, le gouvernement doit absolument veiller à ce qu'il n'y ait pas d'atteintes à la vie privée, mais réglons ce problème et mettons la déclaration réputée en œuvre au lieu d'étaler le processus sur plusieurs années. Nous en parlons déjà depuis plusieurs années, et je trouve que le processus prend beaucoup de temps.

Danielle Martin: Si je comprends bien, vous estimez qu'il est judicieux d'avancer prudemment pour que le processus se fasse sans heurts. En revanche, vous dites que, une fois que nous aurons trouvé la bonne façon de faire, nous devrions essayer de donner accès à ce programme au plus grand nombre de personnes possible.

J'aimerais aborder la question du partage de données et de la réciprocité. Je pense que c'est certainement important pour les personnes en situation de handicap. Vous avez mentionné qu'elles sont plus d'un million à vivre sous le seuil de la pauvreté au Canada. Ces contribuables ainsi que leurs fournisseurs de soins de santé doivent remplir de très nombreux formulaires pour qu'ils puissent toucher les prestations provinciales. La communauté des personnes handicapées revendique depuis un certain temps la reconnaissance réciproque par le gouvernement fédéral ou provincial — une fois qu'une personne est réputée avoir un handicap, par exemple.

Y a-t-il des exemples fructueux d'échanges de données réciproques de ce genre entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires? De quelles pratiques existantes pourrions-nous nous inspirer pour bien mettre en œuvre ce système?

Heather Scoffield: Nous publierons demain des recherches à ce sujet, et je serai heureuse de vous les faire parvenir. Je crois que c'est le Nouveau-Brunswick qui s'appuie déjà sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées pour sa prestation provinciale pour les personnes handicapées. Nous savons donc qu'une liste se fait déjà partager.

Je me demande pourquoi cette pratique n'est pas... Bien entendu, il faut protéger les données et tenir compte des champs de compétence fédéraux et provinciaux, notamment, mais le Nouveau-Brunswick a tout de même trouvé une solution fondamentale sur le plan technique. Je pense qu'il serait très bénéfique que les autres provinces trouvent un moyen d'en faire autant.

La présidente: Merci, madame Scoffield. Nous allons devoir nous arrêter ici.

Merci, madame Martin.

[*Français*]

Nous allons maintenant continuer par M. Garon pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, madame la présidente.

Je présente mes salutations aux témoins.

Je vais m'adresser à vous, madame Scoffield.

Vous avez parlé des mécanismes pour remplir automatiquement les déclarations de revenus. Il y a des endroits dans le monde, comme au Japon, où on a vraiment démocratisé ça. Par exemple, les contribuables au Japon reçoivent une carte postale de l'agence du revenu qui présente un énoncé sommaire des taxes dues, entre autres. Les gens ont le choix de faire le rapport plus long ou de tout simplement signer et renvoyer ça. Ce qui est intéressant dans ces pays — le Japon n'est pas le seul —, c'est qu'on a vraiment élargi ça à plus de gens dans la classe moyenne.

Est-ce que vous pensez que ce qui est proposé, par exemple, par le gouvernement du Canada pourrait être amélioré?

Aussi, est-ce que ce serait une bonne chose, éventuellement, d'élargir ça pour que plus de gens aient, à tout le moins, la capacité d'exercer cette option qui simplifie leur fiscalité?

Heather Scoffield: Absolument. Cependant, je pense qu'on devrait d'abord commencer par les gens qui ont besoin des programmes sociaux.

[*Traduction*]

Si nous commençons par les personnes vulnérables à faible revenu, nous pourrons ensuite offrir l'option à d'autres groupes. Mais à l'heure actuelle, les contribuables plus nantis ont davantage de moyens pour...

● (1150)

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Ce que vous dites, essentiellement, c'est que c'est un premier pas, mais qu'on pourrait éventuellement continuer.

Vous avez aussi parlé de simplifier les choses.

Vous savez, le Québec est déjà fiduciaire pour le gouvernement fédéral. L'Agence du revenu du Québec collecte la TPS pour le gouvernement fédéral. Le gouvernement n'a pas d'accord de perception fiscale avec Ottawa; il établit ses propres assiettes fiscales. Alors, il y a un très grand pas de fait.

On sait que les Québécois sont attachés au fait qu'ils ont leur propre impôt sur le revenu et qu'ils ont ces institutions.

Au Bloc québécois, depuis plusieurs années, ce que nous demandons au gouvernement fédéral, c'est de permettre au Québec d'avoir une déclaration de revenus unique pour les particuliers, mais aussi pour les entreprises à charte provinciale, de façon à simplifier tout ça.

Est-ce que vous pensez que le fait d'avoir au Québec une déclaration de revenus unique serait une mesure de simplification utile pour le contribuable?

[*Traduction*]

Heather Scoffield: Je crois fermement qu'un système harmonisé entre les gouvernements fédéral et provinciaux pourrait simplifier la donne pour...

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Est-ce que ça pourrait être un système provincial, dans le cas du Québec, étant donné ses spécificités institutionnelles?

[*Traduction*]

Heather Scoffield: Je ne connais pas suffisamment les différences entre les deux régimes pour déterminer s'il serait plus simple pour le Québec ou pour le gouvernement fédéral de percevoir les impôts. Mais il ne fait aucun doute qu'un régime simplifié aidera tout le monde, et j'espère voir une certaine collaboration en ce sens.

La présidente: Merci, madame Scoffield.

Merci, monsieur Garon.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Guglielmin, qui dispose de cinq minutes.

Michael Guglielmin (Vaughan—Woodbridge, PCC): Merci, madame la présidente.

Madame Lee, comment se répercute le traitement fiscal actuel sur les emplois et les ventes au Canada? Pourriez-vous nous donner un exemple précis?

Tania Lee: Le traitement fiscal actuel se traduit par une réalité: les ventes sont conclues aux États-Unis plutôt que de l'être au Canada. Nous sommes présents dans les petites communautés frontalières. Notre industrie est petite, mais nous employons beaucoup de personnel dans les communautés où nous sommes.

Lorsqu'on commence à perdre des ventes au profit des États-Unis en raison du traitement fiscal, les transactions ne sont tout simplement plus conclues ici. Notre industrie spécialisée existe depuis 40 ans. Nos réseaux de fournisseurs ainsi que les relations que nous entretenons dans nos communautés sont bien ficelés.

La demande de notre secteur par rapport au traitement fiscal est simple: nous demandons de reconnaître que nous sommes des exportateurs, que nous avons un mandat d'exportateurs et qu'il faut nous accorder un traitement fiscal adapté à l'exportation. Nous respectons l'intention de la politique nous régissant. Nous ne demandons pas de supprimer la taxe, qui génère des revenus pour le Canada. Nous la voyons comme un bienfait, car nous voulons soutenir les entreprises canadiennes. Nous voulons soutenir nos communautés frontalières.

Si une vente n'est pas faite en franchise de droits, elle aura tout simplement lieu aux États-Unis. Nous perdons toutes ces ventes, ainsi que les ventes accessoires, comme les achats de souvenirs — par exemple, du sirop d'érable de nos producteurs canadiens. C'est ce qui importe pour nous; nous voulons que les emplois canadiens perdurent, tout comme notre industrie.

Michael Guglielmin: Il y a eu un échange tout à l'heure sur la perte évidente de ventes transfrontalières, mais j'ai l'impression que vous dites qu'une grande part de la perte de revenus est directement attribuable à la politique fiscale. Selon vous, quelle part des ventes perdues est une conséquence directe de la politique fiscale canadienne?

Tania Lee: La baisse des ventes est inouïe. La diminution du nombre de passages aux États-Unis en est certainement la cause, ainsi que les messages sur ce que les voyageurs peuvent acheter et la confusion: « Puis-je importer ces produits ou non? Puis-je m'arrêter dans votre boutique? »

Il faut dire qu'il y a encore des consommateurs qui traversent la frontière et à qui nous pouvons toujours vendre des produits. Je prône un scénario où nous pouvons leur vendre plus de produits canadiens et ainsi conserver ces revenus au Canada. Nous pourrons atténuer les baisses que nous observons aujourd'hui.

Les ventes dans certains de nos magasins ont connu une baisse de 40 %. Je sais que mon magasin près du pont Blue Water a enregistré une baisse de 40 %. La baisse est plus importante qu'elle ne devrait l'être, selon moi, parce que des consommateurs traversent la frontière et n'achètent pas autant de produits qu'auparavant. Pour revenir à ce que vous disiez, nos ventes par client ont décliné, ce qui indique que les consommateurs mettent les pieds dans notre magasin, mais que leur facture n'est pas aussi élevée qu'elle devrait l'être.

Michael Guglielmin: Quelles mesures précises le gouvernement peut-il prendre aujourd'hui pour aider les entreprises comme la vôtre à être concurrentielles?

Tania Lee: La mesure précise à adopter pourrait être de nous traiter selon la politique d'exportation dans le cadre de laquelle notre secteur a été créé. Une politique précise actuellement en vigueur confère une taxe d'accise à nos produits. Elle est intégrée dans le prix que voit le consommateur avant la transaction.

Au bout du compte, le consommateur a le choix. Il peut choisir où et comment acheter des produits. S'il est trop coûteux d'acheter en franchise de droits à la frontière terrestre canadienne et qu'il peut simplement rouler deux minutes pour traverser la frontière vers les États-Unis, il y trouvera toute une gamme de biens. C'est le marché le plus concurrentiel au monde, où les taxes et les prix sont moins élevés. C'est là que les consommateurs font leurs achats, mais nous voulons qu'ils nous choisissent. Nous voulons qu'ils achètent dans nos magasins canadiens et qu'ils soutiennent nos communautés frontalières.

● (1155)

Michael Guglielmin: Merci.

Madame Scoffield, la directrice parlementaire du budget fait la distinction entre les déclarations préremplies pour les déclarants existants et la déclaration automatique pour les contribuables qui ne produisent pas de déclaration. Selon ses estimations, l'objectif initial est d'aider 3 000 personnes qui ne produisent pas de déclaration, et la cible passera à environ 50 000 contribuables.

Selon vous, quel est le changement le plus important à apporter pour rejoindre les Canadiens qui ne reçoivent pas leurs prestations?

Heather Scoffield: Votre question porte-t-elle sur la différence entre les déclarations préremplies et la déclaration automatique? Je pense que les deux doivent aller de pair. J'hésite à les hiérarchiser. C'est un ensemble qui... Je commence par me demander qui ne touche pas les prestations, quels groupes démographiques sont les plus laissés pour compte, puis quelles prestations les aideront le plus.

La présidente: Merci, monsieur Guglielmin.

Nous allons conclure cette heure avec M. Turnbull, qui dispose de cinq minutes.

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins de leur présence.

Madame Scoffield, je vais commencer par vous poser quelques questions.

D'emblée, je dirai que j'étais ravi d'entendre votre déclaration préliminaire dans laquelle vous avez souligné que la mesure de passation en charges immédiate a été élargie et rendue permanente, ce qui, à mon avis, est une bonne chose.

Je prends bonne note de votre point de vue sur l'incidence que la mesure a sur les entreprises en démarrage. A-t-elle une incidence disproportionnée sur les entreprises de plus grande taille ou les aide-t-elle davantage?

C'est intéressant. J'ai dirigé une entreprise pendant de nombreuses années. J'ai conseillé des entreprises en démarrage pendant un certain temps. Je sais que certaines d'entre elles ne portent pas de fardeau fiscal dès le départ. Elles n'enregistrent probablement pas de revenus élevés non plus, mais ce n'est pas parce qu'une dépense peut être immédiatement déduite qu'elles doivent le faire. Elles peuvent toujours amortir les achats d'actifs sur un certain nombre d'années et les déduire les années suivantes. Je tenais à apporter cette précision, car je pense qu'il est important que nous la gardions l'esprit.

Les premières mesures de passation en charges immédiate s'appliquaient aux réseaux de TI, à l'équipement et à la machinerie, à l'efficacité énergétique, à la recherche et au développement et à la protection de la propriété intellectuelle. Je pense que certains de ces besoins pourraient s'appliquer aux entreprises en démarrage. Mon collègue et moi nous disions, après vos commentaires, que les entreprises en démarrage ont aussi accès à d'autres programmes qui peuvent les aider.

Je pense que votre question sur les répercussions est excellente. Comment les mesurer? Lors du lancement de la superdéduction à la productivité, on a constaté — au premier trimestre, je crois — une hausse assez marquée des nouveaux investissements des entreprises dans la machinerie et l'équipement. Ils ont augmenté de 10 %, et ceux dans la protection de la propriété intellectuelle sont passés à 13 %, ce qui est considérable. Les données montraient donc que la superdéduction changeait la donne. Je pense que le fait de voir qu'elle avait une incidence a été l'un des facteurs qui nous ont incités à la bonifier.

Pour revenir à vos propos, cependant, nous devrions chiffrer l'efficacité de la mesure. C'est une mesure coûteuse, sans l'ombre d'un doute, puisqu'elle nous prive de recettes fiscales. Selon vous, comment devrions-nous mesurer ses effets?

Heather Scoffield: Je pense que nous devons établir ce qu'est le seuil de référence et ce que le ministère des Finances a utilisé pour sa modélisation. Quelle mesure serait prise si celle-ci n'existait pas? Quelle serait la situation sans cette superdéduction? Si cette déduction n'existait pas, à combien s'élèveraient les investissements au fil du temps et quelle serait la hauteur des investissements immédiats?

Établissons le seuil de référence, puis mesurons les résultats. Nous devons préciser certaines données. Nous devons chiffrer les nouveaux investissements supplémentaires qu'apporte cette mesure, recenser les investissements qui sont faits plus tôt que tard, puis comparer ces nombres à ceux que nous aurions enregistrés autrement. La mesure représente un manque à gagner de 36 milliards de dollars sur cinq ans. C'est une somme considérable. On ne peut pas se contenter de dire que les investissements ont augmenté et que, par conséquent, la perte de 36 milliards de dollars en vaut la chandelle. Je pense que nous devons dresser le portrait tel qu'il aurait été sans la mesure, car de nombreux facteurs entrent en ligne de compte. Beaucoup de facteurs interagissent entre eux dans le monde de l'investissement. Il n'y a pas que les mesures fiscales qui stimulent l'investissement.

Ryan Turnbull: J'aimerais simplement réagir à ces propos en deux temps.

Premièrement, si un entrepreneur empruntait de l'argent pour acheter, par exemple, de la nouvelle machinerie et du nouvel équipement dans le marché actuel — qui est tendu et marqué par beaucoup d'incertitude —, il serait plus à même de rembourser sa dette, parce que son fardeau fiscal serait moindre. Je pense que, sous cet angle également, la mesure favorise des investissements accrus.

Deuxièmement, toutes les catégories visées par la superdéduction semblent stimuler la productivité. Pensons aux recettes fiscales qui en découlent, et au niveau de vie et aux salaires plus élevés qui dépassent l'inflation — la réalité observée sous le gouvernement actuel jusqu'à présent. Voilà autant de résultats positifs que nous devrions — vous avez raison — chiffrer en raison de ces mesures.

J'aimerais maintenant m'adresser à Mme Lee, car je sais que les boutiques hors taxes ont été durement touchées, et j'ai beaucoup d'empathie pour leur sort.

Pouvez-vous nous éclairer et nous expliquer l'asymétrie? Vous avez dit, madame Lee, que vous ne souhaitez pas l'élimination ou la réduction de la taxe d'accise. Vous proposez en fait de corriger l'asymétrie qui existe. Pouvez-vous nous l'expliquer rapidement?

● (1200)

Tania Lee: D'accord.

Les exportateurs canadiens de tabac peuvent exporter leurs produits vers d'autres pays sans devoir ajouter la taxe d'accise dans leurs prix, pourvu qu'ils démontrent qu'ils exportent vers un circuit d'exportation vérifié. Les boutiques hors taxes représentent le circuit d'exportation le plus contrôlé et le plus réglementé dont dispose l'ASFC, et pourtant, une taxe d'accise est ajoutée à notre produit avant même l'achat. Voilà l'asymétrie qui nous nuit. Nous aimerions que la taxe d'accise soit éliminée à la source et perçue seulement lorsque le produit revient à la frontière.

La présidente: Merci.

Au nom des membres du Comité, j'aimerais vous remercier tous les trois pour cette heure passée avec nous. Je vous remercie de votre temps et de vos témoignages.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, nous allons faire une courte pause de cinq minutes avant d'accueillir le prochain groupe de témoins.

Merci.

● (1200)

_____(Pause)_____

● (1205)

La présidente: Chers collègues, nous allons commencer notre deuxième heure.

J'aimerais prendre le temps de souhaiter la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins. Nous accueillons le président et chef de la direction de l'Association des industries aérospatiales du Canada, Mike Mueller. Nous recevons aussi M. Alan Arcand, économiste en chef de Manufacturiers et exportateurs du Canada. Enfin, nous accueillons les représentants de CropLife Canada: le président et chef de la direction, Pierre Petelle; et la vice-présidente de la protection des cultures, Émilie Bergeron.

J'aimerais faire quelques rappels pour la gouverne des participants. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Les participants qui sont en vidéoconférence... Eh bien, aujourd'hui, il n'y a que Mme Martin. Elle sait comment faire.

J'aimerais rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin d'interprétation, veuillez porter votre oreillette dès maintenant afin que la réunion se déroule rondement et que nous puissions pleinement profiter du temps imparti pour les questions et les réponses.

Vous disposerez chacun de cinq minutes pour faire vos déclarations préliminaires.

Sur ce, nous allons commencer par M. Mueller, de l'Association des industries aérospatiales du Canada.

Mike Mueller (président et chef de la direction, Association des industries aérospatiales du Canada): Madame la présidente, mesdames et messieurs, bonjour. Merci de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui au nom de l'Association des industries aérospatiales du Canada et de vous faire part de quelques observations sur le projet de loi C-31.

Je remercie le Comité de son soutien continu et de son engagement envers notre industrie. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir appuyé l'abrogation de la taxe de luxe lors du dernier budget, qui a constitué une grande victoire pour l'emploi au Canada, et la mise en place d'une stratégie nationale aérospatiale venant compléter la stratégie de défense du gouvernement, qui sera essentielle dans l'avenir à long terme de l'aérospatiale au Canada.

Madame la présidente, le Comité, au fil des ans, s'est avéré un ami fidèle et solidaire de l'industrie aérospatiale canadienne, et nous lui en sommes sincèrement reconnaissants.

Honorables députés, nous voudrions faire remarquer que certaines dispositions, en particulier la section 16, n'ont pas changé depuis les années 1950. Comme vous me l'avez déjà entendu dire, la mise en place d'une stratégie industrielle s'impose depuis longtemps. Je sais aussi qu'un nouveau projet de loi vient d'être déposé, que je n'ai pas encore eu l'occasion d'examiner. Cela dit, nous accueillons favorablement les changements en question et nous saluons le leadership dont ont fait preuve le premier ministre, le ministre Fuhr, le président-directeur général, M. Guzman, la fonction publique et tous les parlementaires.

Mes membres sont en faveur de changements qui permettront à l'Agence de l'investissement pour la défense de mettre en œuvre les ressources et les pouvoirs nécessaires pour assurer que des investissements efficaces, rentables et opportuns seront faits dans l'industrie de la défense canadienne et dans l'approvisionnement des Forces armées canadiennes. Étant donné que le projet de loi prévoit l'adoption de nouveaux règlements et de nouvelles politiques, la gouvernance et l'obtention de résultats seront essentielles. Comme les politiques actuelles ne cadrent pas avec la nouvelle orientation ambitieuse du gouvernement, il est crucial d'actualiser ces politiques et de mettre en place une orientation claire, deux choses prévues dans le projet de loi. Nous exhortons le gouvernement à donner priorité tôt dans le processus à un dialogue transparent et continu avec l'industrie, soutenu par des indicateurs de demande clairs qui permettront aux entreprises de prendre des décisions éclairées concernant la main-d'œuvre et les investissements à long terme.

Tout cela revêt une importance toute particulière dans un contexte où l'écosystème industriel de défense au Canada poursuit son expansion conformément à la stratégie industrielle de défense. L'établissement de l'Agence de l'investissement pour la défense offre une excellente occasion d'améliorer l'efficacité et la rentabilité du système d'approvisionnement en matière de défense du Canada.

Pour favoriser une participation significative de l'industrie au développement des capacités dès les premières étapes, le gouvernement devrait également accélérer le traitement des habilitations de sécurité. Étant donné que ce processus relève encore de Services publics et Approvisionnement Canada, le ministre responsable de l'Agence de l'investissement pour la défense devrait travailler étroitement avec le ministre de SPAC pour assurer que des ressources adéquates et une attention soutenue sont consacrées à la réduction des délais de traitement, qui constituent toujours une barrière pour l'industrie et pour les investissements.

Bien que l'industrie appuie fermement l'engagement du gouvernement à rendre l'approvisionnement en défense plus rapide et plus efficient, il faut instaurer encore plus de clarté aux mécanismes, aux processus et aux échéanciers auxquels se conforment les entreprises participant aux processus d'approvisionnement. Même si nous reconnaissons que nos partenaires du ministère de la Défense nationale et du gouvernement ont fait de la concertation une priorité, il est essentiel de mener des consultations plus tôt dans le processus afin de connaître les besoins à long terme du ministère de la Défense nationale. Parallèlement à l'étude et à la mise en œuvre du projet de loi, il faut mettre en place un processus de communication pour justifier explicitement tout élargissement des exemptions aux processus d'approvisionnement concurrentiel afin de maintenir la transparence, la reddition de comptes et la confiance du public.

Dans le contexte du déploiement de la Stratégie industrielle de défense, nous recommandons que des mesures soient prises pour établir un portrait précis des capacités industrielles souveraines existantes au pays. Il faudrait donc procéder à une cartographie exhaustive pour recenser les produits, les services, les technologies et les capacités en place dans la base industrielle de la défense canadienne pour pallier les évaluations fragmentaires et disparates qui sont menées par divers ministères et organismes tiers. Même si certains éléments de ce travail ont été exécutés, une vue d'ensemble et un exercice de cartographie plus complet s'imposent.

Pour s'arrimer aux programmes élaborés par l'Agence de l'investissement pour la défense visant à soutenir l'industrie, la méthode doit favoriser l'innovation, accélérer la croissance industrielle et donner aux entreprises canadiennes les moyens de répondre aux besoins actuels et futurs de la défense. Les mesures de soutien à l'industrie pour la mise en place de programmes de détachement au sein de l'Agence de l'investissement pour la défense permettront de renforcer la collaboration, d'approfondir la compréhension mutuelle et de maximiser les résultats en matière d'approvisionnement. Des mesures de protection doivent être mises en place pour assurer que les participants ne sont pas soumis à des restrictions indues à leur retour dans leur organisation qui limiteraient par exemple de façon indue leur collaboration avec le gouvernement ou leur participation à des possibilités futures.

En conclusion, je tiens encore une fois à remercier le Comité de son soutien continu et de m'avoir donné l'occasion de présenter nos observations. Je suis prêt à poursuivre la discussion et à répondre aux questions.

● (1210)

La présidente: C'est excellent. Merci beaucoup, monsieur Mueller.

Monsieur Arcand, la parole est à vous.

Alan Arcand (économiste en chef, Manufacturiers et exportateurs du Canada): Madame la présidente, mesdames et messieurs, merci.

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui au nom de Manufacturiers et exportateurs du Canada. Je suis heureux d'avoir la chance de vous faire part de mes observations sur le projet de loi C-31.

Les fabricants canadiens évoluent dans un environnement extrêmement difficile. Les biens manufacturés sont visés de façon disproportionnée par les droits de douane américains, et les changements répétés de ces mesures combinés aux menaces continues de droits de douane supplémentaires génèrent une incertitude persistante pour les entreprises. Toutefois, les problèmes qui affligent le secteur existaient avant les perturbations commerciales. Des lacunes sur le plan des investissements, de la productivité et de l'adoption des technologies érodent en effet depuis longtemps la compétitivité du secteur manufacturier au Canada.

Le Canada ne peut évidemment pas contrôler les décisions prises par ses partenaires commerciaux, mais il peut agir en vue de devenir un endroit concurrentiel pour investir, bâtir et produire des biens. Dans cette optique, mes remarques se déclineront en trois volets: les investissements des entreprises, la capacité industrielle de défense et la compétitivité réglementaire.

Premièrement, Manufacturiers et exportateurs Canada appuie fermement les mesures visant à améliorer le climat d'investissement. Le projet de loi C-31prévoit une passation en charges immédiate temporaire pour les bâtiments de fabrication et de transformation admissibles dans le cadre de la superdéduction pour la productivité annoncée dans le budget de 2025. C'est une mesure que nous accueillons favorablement.

Plus récemment, le gouvernement a annoncé la mégadéduction pour la productivité. Même si cela dépasse le cadre de la présente étude, je mentionne que cette mesure rend permanente la déduction immédiate pour une gamme beaucoup plus large d'immobilisations, y compris les équipements de fabrication et d'usinage. Elle répond ainsi à une priorité majeure et de longue date de Manufacturiers et exportateurs Canada et procure une plus grande certitude aux entreprises sur le point de prendre des décisions liées à des investissements majeurs. Toutefois, étant donné la faiblesse de longue date du Canada en matière d'investissement des entreprises, il reste encore du travail à faire. À l'instar d'autres acteurs du milieu des affaires, nous estimons qu'un examen fiscal exhaustif contribuerait à assurer la compétitivité continue du Canada sur le plan des mesures incitatives à l'investissement, des garanties applicables aux projets d'envergure et de l'attraction et de la rétention des meilleurs talents.

Deuxièmement, les dispositions sur la défense du projet de loi C-31 offrent une excellente occasion de renforcer la base industrielle du Canada. Le projet de loi propose l'édiction de la Loi sur l'Agence de l'investissement pour la défense et de nouvelles attributions liées à la production, à l'approvisionnement et à l'investissement en défense. Manufacturiers et exportateurs du Canada appuie la majoration des dépenses en défense pour renforcer la capacité industrielle canadienne. Cela dit, il faudrait aussi fournir aux fabricants des signaux de demande prévisibles à long terme, des processus d'approvisionnement accessibles et des possibilités intéressantes pour les entreprises de toutes tailles, y compris les PME, leur permettant de participer aux chaînes d'approvisionnement de la défense. L'augmentation des dépenses en défense devrait avoir pour objectif de mettre en place les fondements nécessaires pour maintenir les capacités essentielles en matière de défense et de sécurité, tout en favorisant le renforcement des entreprises, l'approfondissement des chaînes d'approvisionnement et l'accroissement de la production au Canada.

Troisièmement, la compétitivité réglementaire demeure critique. Les fabricants ne cessent de nous répéter que la complexité réglementaire, les chevauchements et les retards compliquent les investissements au Canada. Cela dit, les mesures fédérales récentes sont encourageantes. Certes, le projet de loi C-31 renferme des modifications à la Loi sur la réduction de la paperasse, mais il y a aussi le projet de loi C-39, qui outrepasse la portée de cette étude, mais qui apporte plusieurs solutions aux problèmes de compétitivité soulevés par les fabricants, notamment l'accélération de l'approbation des projets et l'augmentation de la fiabilité de l'infrastructure de transport.

Ce sont des mesures importantes, et il est possible de s'appuyer sur ces progrès. Manufacturiers et exportateurs du Canada recommande d'intégrer plus directement la croissance économique et la compétitivité dans le processus décisionnel fédéral en matière de réglementation, d'élargir l'application de la règle « un pour un » et de rehausser l'examen indépendant de la qualité de l'analyse coûts-avantages de la réglementation. Surtout, la réforme réglementaire est l'un des moyens les plus rentables de renforcer la compétitivité du Canada.

Madame la présidente, mesdames et messieurs, le Canada se trouve à un tournant économique important. Pour le secteur manufacturier, les enjeux sont particulièrement élevés. Le projet de loi C-31 propose plusieurs mesures qui peuvent aider à renforcer les investissements et la capacité industrielle. Combinées à d'autres initiatives fédérales récentes, elles constituent un progrès substantiel.

La priorité est double: il faut, d'une part, continuer à miser sur ces progrès grâce à des réformes et des mesures stratégiques supplémentaires, et d'autre part, mettre en œuvre efficacement les mesures déjà en place. Ces éléments sont essentiels pour que les politiques se traduisent par une augmentation des investissements, de la production et du nombre d'emplois bien rémunérés au Canada.

Merci. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

● (1215)

La présidente: C'est excellent. Merci beaucoup, monsieur Arcand.

[*Français*]

Nous allons continuer maintenant par M. Petelle pour cinq minutes.

[*Traduction*]

Pierre Petelle (président et chef de la direction, CropLife Canada): Madame la présidente, mesdames et messieurs, merci de me donner l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui au nom de CropLife Canada.

Je m'appelle Pierre Petelle, et je suis le président et chef de la direction de CropLife Canada. Je suis accompagné de ma collègue, Émilie Bergeron, vice-présidente, Protection des cultures.

CropLife Canada représente les développeurs, les fabricants et les distributeurs de produits de protection des cultures et d'innovations biotechnologiques végétales. Nos membres investissent massivement dans la recherche et l'innovation pour fournir aux agriculteurs canadiens et à d'autres les outils nécessaires à la gestion de la lutte antiparasitaire, à la protection des cultures et à l'amélioration de la productivité.

Nous sommes ici aujourd'hui pour parler de la section 13 de la partie 4 du projet de loi C-31, qui propose des modifications importantes au cadre réglementaire des produits antiparasitaires après leur mise en marché. CropLife Canada appuie ces modifications. Comme Mme Bergeron l'a expliqué la semaine dernière devant le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, la proposition de délaisser les réévaluations systématiques selon des délais préétablis au profit d'une méthode plus ciblée fondée sur la science et les risques aurait pour effet de moderniser le système canadien de réglementation des pesticides.

Je tiens d'abord à apporter une précision importante: le projet de loi C-31 n'élimine pas la surveillance après la mise en marché. Il ne fait que modifier les circonstances de son déclenchement. Au titre des modifications proposées, le ministre doit lancer une évaluation au plus tard 15 ans après la décision pertinente ou l'évaluation précédente. Cette évaluation doit déterminer, au moyen des informations disponibles, si les risques pour la santé ou l'environnement associés au produit ont augmenté de façon significative. S'il existe des motifs raisonnables de croire que c'est le cas, le ministre doit lancer la réévaluation.

Ce serait déformer le projet de loi que de le présenter comme un texte qui vise avant tout à supprimer les réévaluations ou à mettre fin à la surveillance continue. Ce qui change, c'est la relation entre le délai et la réponse réglementaire.

[*Français*]

Aujourd'hui, le délai légal déclenche de lui-même une réévaluation tous les 15 ans, que de nouveaux éléments de preuve indiquent ou non que les circonstances ont considérablement changé. Cette approche a contribué à l'accumulation d'un arriéré croissant, à l'allongement des délais d'examen et à une sollicitation importante des ressources réglementaires.

Le projet de loi C-31 exigerait plutôt que l'autorité réglementaire examine les éléments de preuve disponibles et détermine si une augmentation considérable du risque justifie une réévaluation complète.

Cela ne revient pas à faire moins de science; il s'agit d'une utilisation plus ciblée de la science.

Surtout, la loi ne crée pas de vide réglementaire entre les évaluations. La Loi sur les produits antiparasitaires continue de conférer à l'autorité de réglementation les pouvoirs nécessaires pour réagir aux nouvelles informations et aux risques émergents.

Le projet de loi C-31 maintient également les exigences en matière de transparence, notamment en rendant publique la décision du ministre selon laquelle il existe des motifs raisonnables de croire que les risques ont augmenté d'une manière importante, ainsi que les raisons de cette décision.

● (1220)

[*Traduction*]

CropLife Canada demande depuis toujours des critères précis, transparents et appliqués de manière uniforme pour déterminer la nécessité de procéder à une réévaluation en raison d'une augmentation significative du risque. Le Canada devrait s'inspirer des évaluations et des décisions réglementaires d'autres pays dignes de confiance. Lorsque des autorités réglementaires solides continuent à autoriser l'utilisation d'un produit après l'avoir évalué, le Canada devrait tenir compte de cette information lors de son évaluation visant à déterminer si les circonstances ont changé de manière significative.

Il y a un autre point important. La modernisation réglementaire ne devrait pas avoir pour objectif d'augmenter le nombre d'examens dont la réalisation est tributaire d'un délai prévu dans la loi. L'objectif devrait être de mener une surveillance réglementaire efficace proportionnelle aux données probantes et au niveau de risque. Cette distinction est importante pour les agriculteurs, les organismes de réglementation, les innovateurs, et en fin de compte, les Canadiens.

Nous voyons aussi l'utilité des dispositions qui permettent à la Direction de la réglementation des pesticides de mieux coordonner les réévaluations avec les examens spéciaux. Ces dispositions peuvent réduire les chevauchements et permettre une allocation judicieuse des ressources réglementaires. C'est particulièrement important compte tenu de l'objectif plus large du gouvernement du Canada de réduire les arriérés réglementaires et d'améliorer l'efficacité du système de réglementation.

Enfin, la mise en œuvre du projet de loi C-31 devrait tenir compte des modifications importantes apportées au mandat de la Direction de la réglementation des pesticides par le projet de loi C-30. Comme le Parlement l'a récemment reconnu, la protection de la santé humaine et de l'environnement demeure primordiale, et le cadre réglementaire canadien sur les pesticides peut lui aussi apporter un grand soutien à la sécurité économique et à la sécurité alimentaire à l'échelle nationale et régionale.

Pour CropLife Canada et nos membres, ces objectifs sont complémentaires. Les agriculteurs canadiens ont besoin d'accéder à des outils efficaces de protection des cultures. Ils doivent avoir l'assurance que ces outils sont soumis à une évaluation rigoureuse dans le cadre d'un système réglementaire prévisible, rapide et fondé sur la science.

Nous encourageons le Comité à appuyer ces modifications. Merci beaucoup de nous avoir invités à faire part de nos observations.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Petelle.

Nous amorçons la série de questions avec M. Guglielmin, pour six minutes.

Michael Guglielmin: Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Monsieur Arcand, lorsque vous êtes venu témoigner en juin dernier, vous avez indiqué que les fabricants aux États-Unis investissaient plus de 55 000 $ par travailleur, comparativement à 20 000 $ au Canada. Vous avez aussi mentionné que notre capital manufacturier avait diminué d'environ 13,5 % depuis 2000, tandis que celui des États-Unis avait augmenté d'environ 40 %. À quoi attribuez-vous cet écart dans les investissements?

Alan Arcand: C'est une très bonne question. Il y a plus d'un facteur en ligne de compte.

Le secteur manufacturier au Canada possède en effet de nombreux atouts, dont le principal — comme me le répètent sans cesse mes membres — est sa main-d'oeuvre hautement qualifiée et productive. Un autre avantage est notre système énergétique relativement propre, mais les difficultés qui frappent le secteur sont assez nombreuses. Puisque nous nous comparons toujours aux États-Unis, je souligne que nos problèmes sont relativement nombreux comparativement à ce qui est observé là-bas.

Nous disposions autrefois d'un avantage fiscal assez important par rapport aux États-Unis, mais c'était avant les nombreuses réformes fiscales mises en place dans ce pays au cours des 10 dernières années. La disparition de cet avantage vient donc s'ajouter aux problèmes.

La Chine fait bien évidemment partie de la liste des difficultés. Elle s'est jointe à l'Organisation mondiale du commerce à la fin de 2001 et — admettons-le — elle est pratiquement devenue l'atelier du monde. Nous assistons à l'érosion du secteur manufacturier canadien...

● (1225)

Michael Guglielmin: Je vais m'immiscer dans la discussion quelques secondes, car je veux revenir à quelque chose que vous avez mentionné tout à l'heure.

Le premier ministre Laurier a dit un jour que si le Canada voulait vraiment être plus concurrentiel que les États-Unis, il lui faudrait miser sur autre chose que la taille du marché ou de la population. Il fallait plutôt selon lui agir sur le fardeau imposé par le gouvernement, surtout la fiscalité et la réglementation.

Vous avez évoqué les taxes. Nous savons qu'il existe quelque 110 000 règlements rien que dans le secteur manufacturier. Selon vous, cela expliquerait-il en partie le problème d'investissement dans le secteur?

Alan Arcand: Je serais d'accord avec ce raisonnement. Je parlais justement de la compétitivité relative du système fiscal canadien, mais l'autre problème se trouve indéniablement du côté de la réglementation. Des progrès notables ont été réalisés au cours des deux dernières années, et c'est tant mieux. Nous saluons ces progrès, mais il reste du travail à faire, et pas seulement au niveau fédéral. La réglementation des provinces est imposante, notamment les barrières commerciales interprovinciales. Le gouvernement fédéral peut continuer à faire avancer ce dossier et à exercer un leadership.

Michael Guglielmin: Prenons le projet de loi C-31. Les fabricants peuvent déduire jusqu'à 100 % du coût d'un bâtiment de fabrication ou de transformation admissible au cours de la première année, à condition qu'il remplisse les critères et que sa construction soit terminée avant 2030. Dans mon ancienne vie, j'ai passé beaucoup de temps dans le domaine des opérations, plus précisément dans les projets d'immobilisations.

Une des choses qui me frappent, c'est le caractère temporaire de cette mesure. Pensez-vous que ce caractère temporaire compromette la certitude dont les fabricants ont besoin dans le cadre de projets majeurs d'immobilisations à des fins d'expansion?

Alan Arcand: Je fais remarquer toutefois que le projet de loi C-39 est permanent.

Michael Guglielmin: Nous étudions le projet de loi C-31.

Alan Arcand: Il s'agit des dispositions du projet de loi C-31 qui portent sur les bâtiments.

Nous accueillons favorablement le projet de loi C-39, car il rendra permanentes les mesures qui visent la fabrication et l'équipement, ce que Manufacturiers et exportateurs du Canada réclame depuis longtemps. Il serait également avantageux de rendre permanentes les mesures qui visent les bâtiments, car tous ces aspects sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer si on investit ou non au Canada. Bon nombre de grands fabricants au Canada font partie d'une multinationale, et pour une filiale canadienne qui doit faire concurrence à d'autres filiales de la même société pour obtenir un mandat, tous les petits avantages peuvent être utiles. Ce serait une autre façon d'aider à accroître notre compétitivité.

Michael Guglielmin: En ce qui concerne le projet de loi C-31, souhaiteriez-vous également que ces mesures soient permanentes?

Alan Arcand: Nous accueillerions favorablement une telle proposition.

Michael Guglielmin: Vous avez appuyé les déductions pour l'investissement, et nous parlions justement de la nouvelle mégadéduction qui a été annoncée. Compte tenu de ces mesures, quels sont, selon vous, les deux principaux obstacles à l'investissement manufacturier au Canada? Quels sont les deux principaux obstacles qui subsistent?

Alan Arcand: Il y en a plus de deux, mais je pense que le défi, encore une fois... La mégadéduction à la productivité est vraiment utile, mais elle vise le taux marginal d'imposition. Le taux d'imposition moyen des sociétés demeure important également. On pourrait dire que le taux marginal d'imposition aura une incidence sur l'ampleur de l'investissement, tandis que le taux d'imposition moyen des sociétés aura une incidence sur l'endroit où on investit. Il est toujours possible de se pencher sur le taux d'imposition moyen.

Pour ce qui est de l'autre obstacle, je reviendrais tout simplement à ce dont nous avons déjà parlé. La réglementation pose encore un défi au Canada, notamment en raison des obstacles au commerce interprovincial qui subsistent.

Michael Guglielmin: Diriez-vous qu'il y a des fabricants, en particulier des petites entreprises, qui pourraient faire de nouveaux investissements, mais ne pas avoir un revenu imposable suffisant au cours des premières années d'un projet pour profiter pleinement de la passation en charges immédiate?

Alan Arcand: Pour revenir à la question précédente, je devrais mentionner que le principal défi en ce moment, ce sont les droits de douane.

Je ne connais pas de cas précis à ce sujet, mais je peux concevoir que ce genre de situation pose problème actuellement, d'autant plus que nous devons faire face à beaucoup d'incertitude. Il est très difficile de mettre en oeuvre de grands projets dans les circonstances actuelles.

La présidente: Merci, monsieur Guglielmin. Voilà qui conclut la première série de questions.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Leitão, pour six minutes, s'il vous plaît.

[*Français*]

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Mesdames et messieurs, bonjour. Je ne suis pas en train de vous ignorer; je mets mon minuteur.

[*Traduction*]

Je dois me chronométrer. Sinon, je vais parler sans arrêt, et ce n'est pas une bonne chose.

Monsieur Mueller, merci d'être venu témoigner. Nous nous sommes croisés pas plus tard que la semaine dernière, et nous avons alors parlé — ô surprise — de défense, de l'industrie de la défense et de la capacité industrielle de défense. D'ailleurs, comme vous le savez très bien, l'un de nos objectifs est d'utiliser l'investissement considérable dans la défense nationale comme moyen d'accélérer la réindustrialisation du Canada.

Vous avez souligné, aujourd'hui et lors de discussions précédentes, que l'Agence de l'investissement pour la défense... Encore une fois, un nouveau projet de loi a été présenté aujourd'hui et, comme vous, je n'ai pas eu le temps de l'examiner en profondeur. Je pense que c'est simplement une façon de poursuivre ce que nous cherchons à faire avec le projet de loi C-31, c'est-à-dire accélérer l'ensemble du processus d'approvisionnement public.

Dans ce contexte, vous avez mentionné des choses qui ne sont pas nécessairement directement liées, mais qui sont habituellement importantes, comme les habilitations de sécurité et les échéanciers. Vous pourriez peut-être nous en dire un peu plus à ce sujet. Comment pourrions-nous accélérer ce processus? Il y a le matériel et la capacité industrielle, mais il y a aussi d'autres problèmes. Comment pourrions-nous accélérer les choses?

● (1230)

Mike Mueller: Je vous remercie de la question et de votre appui sans réserve à l'égard de l'industrie aérospatiale. J'ai été ravi de vous voir lors de l'inauguration d'une certaine entreprise à Mirabel.

Je pense que ce genre de choses envoient des signaux qui, du point de vue de l'industrie, répondent à ceux de la Stratégie industrielle de défense. Il y a également les dispositions législatives que nous étudions aujourd'hui, et qui prennent deux formes différentes, je suppose. Je n'ai pas vu les nouvelles dispositions législatives non plus, mais à la lumière de leurs principes fondamentaux, nous y sommes très favorables. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, le gouvernement a de l'ambition. Nous sommes favorables à l'augmentation des dépenses de défense. Nous appuyons la Stratégie industrielle de défense, qui, en ce qui nous concerne, désigne clairement l'aérospatiale comme un secteur stratégique pour le pays. C'est un très bon signal. Nous constatons toutefois que, sur le plan opérationnel, les politiques et la gouvernance ne sont pas à la hauteur des ambitions.

À mon avis, ce projet de loi est essentiel, car il permettra de réformer la gouvernance de manière à pouvoir suivre la voie prometteuse tracée par la Stratégie industrielle de défense.

Il y a d'autres irritants et obstacles, notamment en ce qui concerne les habilitations de sécurité. Si on veut s'y prendre d'avance et faire appel à l'industrie dès le début du processus afin de déterminer les besoins des Forces armées canadiennes, on ne pourra tenir ce genre de discussions sans accorder les habilitations de sécurité nécessaires. Encore une fois, il faut évidemment que des mesures rigoureuses soient maintenues à l'égard de ce programme, mais il est absolument essentiel de consacrer davantage de ressources à ce processus afin que l'industrie puisse y avoir accès et prendre part à ces conversations.

Carlos Leitão: Vous avez également mentionné — je crois que c'était vous ou M. Arcand — que nous avons actuellement un portrait fragmentaire du secteur. Pour assurer l'intégration de la chaîne d'approvisionnement, nous devrions, autant que possible, faire en sorte que nous ayons un portrait plus complet de l'industrie.

Selon vous, qui devrait faire ce travail? Le gouvernement devrait-il mener ce processus, ou les associations industrielles devraient-elles jouer un rôle plus actif à cet égard?

Mike Mueller: Je pense que c'est un peu des deux. Je pense que le gouvernement a assurément un rôle à jouer, et il favorise certaines de ces approches dans divers domaines. Cependant, si nous voulons nous pencher sur les 10 principales capacités souveraines indiquées dans la Stratégie industrielle de défense — nous les connaissons toutes —, alors nous devons absolument dresser un portrait des chaînes d'approvisionnement qui les soutiennent. Il faut le faire dans tout le pays afin de placer l'industrie sur la voie de la réussite dans bon nombre de ces processus d'approvisionnement, et ce, tant au Canada qu'à l'étranger, alors que nous élargissons l'accès à certains débouchés au moyen de différents accords commerciaux et de divers mécanismes d'approvisionnement en matière de défense.

Il serait extrêmement utile d'avoir un portrait bien précis et très détaillé de l'industrie à l'échelle du pays. Je sais que nous sommes tout à fait prêts à collaborer avec le gouvernement pour faire une partie de ce travail.

Carlos Leitão: Merci.

Monsieur Arcand, je vous remercie d'être des nôtres. Nous devrons aller un peu plus vite.

Le secteur manufacturier subit effectivement une transformation majeure. Évidemment, les droits de douane créent de l'incertitude. Ils contribuent à ralentir le processus d'investissement. Vous avez parlé des signaux relatifs à la demande et de l'importance d'envoyer des signaux clairs à cet égard. Je pense aussi que c'est très important.

Comment, selon vous, pourrait-on favoriser ce processus de manière efficace? Est-ce au moyen d'ententes-cadres à long terme? Comment devrait-on s'y prendre?

● (1235)

Alan Arcand: Oui...

La présidente: Vous devrez y revenir une autre fois. Le temps de parole de M. Leitão est écoulé.

Carlos Leitão: Il me reste 10 secondes.

La présidente: Non, c'est faux.

Des voix: Ha, ha!

Carlos Leitão: D'accord.

J'y reviendrai avec vous.

La présidente: Quelqu'un d'autre fera peut-être un suivi à ce sujet.

[*Français*]

Nous allons continuer maintenant par M. Garon pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

J'offre mes salutations à l'ensemble des témoins.

Je vais commencer par m'adresser à vous, monsieur Mueller, en continuant sur le même sujet que mon collègue M. Leitão, à savoir la question d'une éventuelle stratégie industrielle en aérospatiale et en aéronautique.

On sait que le gouvernement a une stratégie industrielle en défense et qu'elle porte des fruits. On le voit chez moi, à Mirabel, on le voit à Longueuil, on le voit dans la grappe, c'est certain. Cependant, depuis plusieurs années, une demande est portée par l'industrie, par les syndicats et par nous-mêmes. En effet, le Bloc québécois s'en est fait le porteur: nous demandons une stratégie industrielle en aéronautique.

Selon ce qu'on comprend, il y a un maillage important entre les secteurs civil et militaire, ce sont des produits à cycle long, et ces deux filières se nourrissent entre elles.

Des fois, quand on parle au gouvernement, on nous dit que ce n'est pas nécessaire d'avoir une stratégie industrielle en aéronautique, parce qu'on a déjà une stratégie en défense. On nous dit que le gouvernement donne des contrats et des subventions. C'est effectivement le cas. Je ne dis pas que l'approche actuelle est sans valeur. Cependant, ce que nous disent les gens de l'industrie quand nous les rencontrons, c'est qu'on a besoin d'une stratégie industrielle propre à l'aéronautique, d'autant plus que nous sommes le seul pays au monde qui est capable de construire un hélicoptère ou un avion de A à Z et qui n'a pas de telle stratégie.

J'aimerais que vous m'expliquiez quelle serait la différence entre cette stratégie et une stratégie de la défense.

Mike Mueller: Merci de la question.

[*Traduction*]

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je suis très fier d'avoir représenté l'une des rares industries au monde qui peuvent concevoir, produire et fabriquer ces aéronefs et les exporter partout dans le monde. Je tiens à vous remercier de votre appui sans réserve à l'égard de notre industrie. J'ai été ravi de vous voir également à Mirabel, il y a quelques semaines.

Je dirais que la Stratégie industrielle de défense est un excellent premier pas dans le domaine de la défense, mais vous avez tout à fait raison de souligner le double usage de ce qui est offert par notre industrie et la nécessité d'en tenir compte dans le cadre d'une stratégie industrielle pour l'aérospatiale. S'il y a des gens qui disent que ce n'est pas nécessaire, j'ignore de qui il s'agit. Je pense que cela fait de nombreuses années que je comparais devant ce comité et beaucoup d'autres afin de réclamer cette stratégie industrielle pour l'aérospatiale. Le double usage fait partie des éléments clés de cette stratégie industrielle pour l'aérospatiale. Encore une fois, on accorde beaucoup d'attention à la défense. Nous sommes favorables à cet aspect de la stratégie industrielle, mais il faut vraiment accorder de l'attention au domaine civil. Il faut notamment se pencher sur le groupe de Transports Canada responsable de l'aviation civile et veiller à ce qu'il dispose des ressources nécessaires pour favoriser l'investissement dans l'innovation et la technologie.

Mon collègue ici présent a parlé des nombreux règlements en matière d'aérospatiale. Nous y sommes favorables, parce que c'est une question de sécurité, mais si le gouvernement ne suit pas le rythme de l'industrie en matière d'innovation, nous commencerons à prendre du retard. Nous souhaitons notamment que l'on veille à ce qu'on dispose des ressources nécessaires pour suivre le rythme et à ce qu'il y ait effectivement une stratégie industrielle complémentaire à celle de défense.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Évidemment, nous allons continuer à pousser pour ça, parce que c'est une bonne idée, sans enlever le mérite à tout ce qui a été fait.

Madame la présidente, combien de temps me reste-t-il?

● (1240)

La présidente: Il vous reste deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Je vais m'adresser à vous, monsieur Mueller.

Vous avez, avec raison, exprimé les besoins de l'industrie, des manufacturiers et des exportateurs en matière de réduction de la paperasse et de simplification. Je pense que ce sont des inquiétudes qui sont tout à fait légitimes.

Il y a des entreprises dans ma circonscription et dans la circonscription de mes collègues, dans le milieu manufacturier, qui nous ont dit qu'il y avait certaines lourdeurs dans le cas des remboursements de droits de douane imposés en représailles, par exemple. On sait qu'il y a des mécanismes de remboursement. Certaines entreprises ont besoin d'intrants qu'ils ne peuvent pas commander autrement qu'aux États-Unis. Il y a une entreprise qui a besoin de fils très minces de cuivre, par exemple. Ce qu'on nous a dit, c'est que, pour ces entreprises, il y a quand même certaines lourdeurs ou certains pouvoirs discrétionnaires au ministère des Finances qui font qu'on pourrait, dans ce processus, quand même compliquer la tâche des entreprises.

Est-ce que vous avez des propositions, dans le cadre des contremesures adoptées par le gouvernement du Canada — que nous avons appuyées à quelques détails près —, pour que, lorsqu'une entreprise n'a pas d'autre choix que de faire venir un matériau des États-Unis, on puisse simplifier ça et s'assurer qu'il n'y a pas une lourdeur administrative excessive mise sur le dos des entreprises dans ce contexte?

[*Traduction*]

Mike Mueller: Je vous remercie de la question.

C'est une grande préoccupation pour nous. Le commerce zéro pour zéro contribue à la prospérité de l'aérospatiale. Nous avons conclu en 1979 un accord en ce sens, qui est mis en œuvre par l'Organisation mondiale du commerce. Nous devons maintenir cet accès zéro pour zéro à l'échelle internationale, non seulement en Amérique du Nord, mais dans le monde entier.

En ce qui concerne le programme de remises, je suis heureux de voir que le gouvernement y inclut la fabrication aérospatiale. C'est absolument essentiel. Encore une fois, je remercie le Comité de son soutien à cet égard.

Lorsque nous constatons des problèmes liés aux délais, parce qu'il s'agit d'un problème de liquidités à certains égards, nous travaillons avec des députés pour nous assurer que le gouvernement en fait une priorité. C'est une situation très difficile et en constante évolution, et nous sommes reconnaissants de tout ce que le gouvernement peut faire pour raccourcir certains de ces délais.

[*Français*]

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole pour cinq minutes.

Eric Lefebvre: Merci, madame la présidente.

Ma question va s'adresser au président et chef de la direction de l'Association des industries aérospatiales du Canada, M. Mueller.

Je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui.

Ma question est fort simple: avez-vous entendu parler de la location du terrain de Maritime Launch Services en Nouvelle-Écosse pour le lancement aérospatial?

[*Traduction*]

Mike Mueller: J'en ai entendu parler, oui.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Est-ce que vous savez qui a signé ce contrat?

[*Traduction*]

Mike Mueller: Je ne suis pas au courant de cette information. Je pense que c'est un détail qui concerne le gouvernement du Canada et l'entreprise en question. Je n'ai rien à voir avec cela.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Est-ce que vous connaissez des gens qui ont été impliqués dans le processus de location de ce terrain au gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse?

[*Traduction*]

Mike Mueller: Je ne suis au courant de rien d'autre que ce que j'ai lu dans les médias.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Est-ce que, pour vous, ce terrain était un terrain qui était exceptionnel pour l'aérospatiale?

[*Traduction*]

Mike Mueller: En ce qui concerne la Stratégie industrielle de défense, ce que nous demandons, c'est de cerner des résultats stratégiques. Si le gouvernement a désigné ce site comme un résultat stratégique, ce qui est le cas, je pense qu'il faut commencer quelque part. D'après ce que je comprends, il y a beaucoup de possibilités liées à ce site de lancement particulier, mais pour ce qui est des détails, il est probablement préférable de les demander au gouvernement.

[*Français*]

Eric Lefebvre: La compagnie Maritime Launch Services a loué au gouvernement de la Nouvelle-Écosse un terrain au coût de 13 500 $ par année. Par la suite, elle l'a loué au gouvernement fédéral libéral pour 20 millions de dollars par année. Il s'agit d'un contrat de 10 ans, pour un total de 200 millions de dollars.

Est-ce que vous trouvez que c'est une bonne gestion de l'argent des Canadiens et des Canadiennes?

[*Traduction*]

Mike Mueller: Je ne suis pas en mesure de commenter les chiffres dont vous avez parlé, simplement parce que je ne suis pas au courant. Je ne sais pas si ces chiffres sont exacts ou non.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Je peux vous confirmer que ce sont les bons chiffres.

Madame la présidente, je vais partager mon temps de parole avec ma collègue Mme Jansen.

[*Traduction*]

Tamara Jansen: Monsieur Mueller, le premier ministre affirme que son gouvernement avance « à un rythme que nous n'avions pas vu depuis des générations ». L'approvisionnement en matière de défense était censé en être un exemple, n'est-ce pas?

Mike Mueller: Je crois que oui.

Tamara Jansen: Cependant, moins d'un an plus tard, l'Agence de l'investissement pour la défense, ou AID, est en train d'échouer, et le type qui était chargé de mener ces efforts, M. Guzman, semble avoir démissionné. Maintenant, avec le projet de loi C-31, on demande au Parlement d'établir l'AID de façon permanente comme entité indépendante. Est-ce exact?

Mike Mueller: Je n'ai pas vu les nouvelles dispositions législatives, alors je ne sais pas exactement ce qu'il en est, mais, selon les reportages des médias, cette information semble exacte, oui.

● (1245)

Tamara Jansen: Avant même que le Parlement ait terminé ce travail, nous entendons dire que le gouvernement pourrait restructurer l'AID à nouveau pour en faire une société d'État. Votre industrie a-t-elle été consultée à ce sujet?

Mike Mueller: Nous avons été consultés au sujet de l'Agence de l'investissement pour la défense. Je ne suis pas au courant des détails pour ce qui est d'en faire une société d'État.

Tamara Jansen: Il y a un an, nous avons créé une agence pour réparer un vieux système. Nous y avons transféré des fonctionnaires. Nous avons embauché un PDG du secteur privé, et nous sommes maintenant censés rendre cette agence permanente. Avant même l'adoption du projet de loi, on semble vouloir restructurer l'agence à nouveau et en faire une société d'État. Les Canadiens ne devraient-ils pas se demander pourquoi la solution proposée est de procéder déjà à une autre restructuration, plutôt que de nous montrer que l'approvisionnement progresse à un rythme jamais vu depuis des générations?

Mike Mueller: Nous attendons avec impatience les résultats que ce mécanisme pourrait donner. Nous appuierons tout moyen qui permettra d'obtenir l'issue souhaitée. Encore une fois, les résultats sont plus importants s'il y a — pour reprendre les propos de mon collègue ici présent — des signaux de demande prévisibles et à long terme ainsi que des mécanismes de gouvernance adéquats pour accélérer ces processus d'approvisionnement. Nous appuierons tout mécanisme qui sera le mieux adapté à ces besoins.

Tamara Jansen: Votre industrie dirait-elle que la création d'une société d'État est la solution?

Mike Mueller: Encore une fois, je n'ai pas...

Tamara Jansen: Vous avez été consulté à ce sujet, si j'ai bien compris.

Mike Mueller: Je n'ai pas examiné ce projet de loi, alors je ne vais peut-être pas me prononcer en ce qui concerne plus précisément la société d'État, mais si une société d'État obtient les résultats que nous souhaitons, alors oui, nous y serons favorables.

Tamara Jansen: Vous avez dit que vous aviez été consulté. Est-ce exact?

Mike Mueller: J'ai été consulté de façon générale au cours des derniers jours, mais pas au sujet de la société d'État en particulier.

Tamara Jansen: Vous dites avoir été consulté « de façon générale », alors à quel sujet avez-vous été consulté?

Mike Mueller: C'était au sujet de ce qu'il faut faire en matière d'approvisionnement du point de vue de l'industrie, y compris veiller à ce qu'il y ait des signaux de demande à long terme et une stratégie industrielle.

Tamara Jansen: Diriez-vous que la teneur de cette consultation laissait entendre qu'une société d'État serait la meilleure solution?

La présidente: Merci, madame Jansen. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. MacDonald, pour cinq minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci, madame la présidente. Je remercie également les témoins.

Je vais commencer par M. Petelle.

Personne ne sera surpris d'apprendre que je souhaite à nouveau soulever la question des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, mais c'est la région que je représente.

Le projet de loi C-31 vise à modifier ou à moderniser le modèle de surveillance des produits phytopharmaceutiques. Pouvez-vous expliquer aux Canadiens pourquoi ces changements sont nécessaires?

Des intervenants du secteur agricole me parlent constamment. Ils sont très frustrés par le processus de mise en marché des nouveaux produits qui sont déjà approuvés dans d'autres pays qui ont des normes de sécurité équivalentes. Pourriez-vous nous donner un aperçu des raisons pour lesquelles ces modifications législatives sont importantes?

Pierre Petelle: Oui. Le projet de loi C-31 ne porte en réalité que sur les mesures prises après la mise en marché des produits. Ces dispositions ne régleront pas le problème que vous avez soulevé au sujet de...

Kent MacDonald: Le projet de loi C-30 prévoyait que les produits...

Pierre Petelle: Oui, c'est vrai.

Le projet de loi C-31 allège quelque peu la charge administrative et redonne du pouvoir aux experts scientifiques de la DRP. Si rien ne change — et pour l'instant, le délai est de 15 ans —, chaque produit doit automatiquement être réévalué de A à Z, même si rien n'a peut-être changé. Il peut s'agir d'un produit comme l'ail, l'huile ou le vinaigre, qui présente en réalité très peu de risques, mais qui est tout de même soumis à cette procédure. C'est une procédure administrative.

Cela permettrait de redonner au ministère un certain pouvoir d'exercer son jugement scientifique, afin qu'il puisse affirmer: « Rien n'a vraiment changé. Nous suivons les données scientifiques à ce sujet. Il n'est pas nécessaire d'utiliser les ressources limitées de l'État pour réévaluer entièrement ce produit. L'enregistrement du produit sera maintenu. » Il s'agit en fait de supprimer une sorte d'obligation liée à un délai précis pour recourir davantage au jugement scientifique.

Kent MacDonald: Nous ne modifions pas les normes de sécurité. Nous n'augmentons en rien les risques pour la santé de la population canadienne. Il est simplement question du processus de révision.

Pierre Petelle: Exactement, et on est toujours tenu, tous les 15 ans, d'examiner s'il est nécessaire ou non de procéder à une réévaluation. Ce n'est pas comme si on laissait passer ces 15 années sans rien faire. Si les données scientifiques n'ont pas changé, il faut procéder à un examen, et on déterminera s'il est nécessaire ou non d'effectuer une réévaluation complète.

Kent MacDonald: Merci.

Monsieur Arcand, je vous laisse poursuivre sur le sujet de la demande, que mon collègue a soulevé.

Alan Arcand: Oui, j'allais justement abonder dans le sens de ce qu'a dit mon collègue. Le secteur manufacturier est axé sur le long terme. Par conséquent, la mise en place d'un système qui fournit de la certitude quant à la demande pour un produit grâce à un contrat à long terme permettra aux fabricants de planifier leurs activités. Cela leur donnera également la confiance nécessaire pour réaliser des investissements parfois très importants, s'ils savent que la demande sera au rendez-vous sur le long terme. C'est sans aucun doute un aspect positif d'un tel système.

● (1250)

Kent MacDonald: Merci.

Je vais revenir aux représentants de CropLife. En ce qui concerne la mégadéduction à la productivité que le premier ministre vient d'annoncer, elle ne figure pas dans le projet de loi C-31, mais elle rend permanente une mesure qui s'y trouve. Lorsque vous pensez aux clients avec lesquels vous travaillez ou aux entreprises qui font partie de vos membres, pensez-vous que cela va encourager les investissements dans les régions du Canada, étant donné une certitude un peu plus grande et cet allègement fiscal?

Pierre Petelle: Oui, et quand j'écoute les collègues à ma droite, je constate qu'il existe de nombreuses similitudes quant aux facteurs qui favorisent l'investissement et l'innovation. Il s'agit en fait du régime fiscal et du fardeau réglementaire. Les enjeux sont très similaires.

Parmi nos membres, on compte des entreprises canadiennes locales et des multinationales. Leurs investissements peuvent se déplacer en fonction des marchés jugés attrayants en matière d'investissement. Au Canada, les établissements de recherche et développement et les établissements qui se consacrent à la sélection des végétaux bénéficient d'importants investissements et offrent des emplois bien rémunérés, alors ce type de mesure devrait être avantageux pour eux. Quant aux agriculteurs eux-mêmes, en ce qui concerne leurs coûts, certains équipements qu'ils utilisent peuvent coûter entre un demi-million et un million de dollars pièce. S'ils peuvent amortir ce coût plus rapidement, cela devrait favoriser l'innovation et la productivité.

Votre comité se concentre sur les finances du pays. On oublie souvent que le secteur agricole et agroalimentaire au Canada représente une industrie de 150 milliards de dollars. On parle beaucoup des minéraux critiques, de la défense et d'autres sujets, mais ce qu'il faut retenir à propos de l'agriculture, c'est que les terres agricoles ne seront jamais transférées aux États-Unis ni dans aucun autre pays. Ces terres sont ici pour toujours, alors, si nous parvenons à mettre en place les mesures incitatives et le cadre nécessaires, c'est un secteur qui peut vraiment…

La présidente: Merci, monsieur Petelle. Nous allons devoir nous arrêter là.

Merci, monsieur MacDonald.

[*Français*]

Nous allons continuer maintenant par M. Garon pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Je me tourne maintenant vers vous, monsieur Arcand. Je vais aborder avec vous des questions du même ordre que celles que j'ai posées à M. Mueller.

Évidemment, personne n'espérait de droits de douane américains. Le gouvernement a répondu par des contre-mesures; les Canadiens et les Québécois étaient largement d'accord sur ça. Évidemment, personne ne le souhaitait. Ça apporte une lourdeur supplémentaire, notamment en raison des droits de douane, mais aussi en raison des mécanismes par lesquels certaines entreprises peuvent avoir des remboursements de droits de douane. Je donnais l'exemple d'entreprises qui n'ont pas d'autre choix que de s'approvisionner aux États-Unis. C'est le cas pour un certain grade d'acier et pour beaucoup de minéraux, par exemple. Des fois, on n'a pas d'autre choix. On ne peut pas se tourner vers des entreprises canadiennes. La solution, c'est ou bien de payer les droits de douane imposés en représailles, ou bien d'arrêter la production. Alors, il y a un mécanisme de remboursement.

Ce n'est pas une critique à l'égard du gouvernement. On ne peut pas penser à tout, et le gouvernement a dû agir rapidement. Toutefois, des entreprises nous disent que, parfois, ça peut être assez lourd et assez compliqué. Ça peut être un fardeau de plus qui s'ajoute aux droits de douane et aux contre-mesures.

Avez-vous des propositions qui pourraient alléger, systématiser ou rendre plus automatique ce mécanisme, quand une entreprise, un manufacturier ou un exportateur est capable de démontrer qu'il n'y a vraiment pas d'autre choix que de s'approvisionner aux États-Unis pour certains intrants en particulier?

[*Traduction*]

Alan Arcand: Premièrement, merci pour votre question.

Je conviens que certains intrants dont ont besoin les fabricants canadiens ne sont disponibles qu'aux États-Unis. Les États-Unis resteront toujours notre principal partenaire commercial. C'est une réalité incontournable. C'est une question de gravité. C'est un marché immense. Cela dit, j'ai entendu parler de problèmes liés au programme de remises, similaires à ceux évoqués par M. Mueller. Nous sommes heureux que ce programme existe…

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Il ne me reste pas beaucoup de temps.

Avez-vous des propositions concrètes? Le gouvernement écoute et nous sommes tous à l'écoute. Les entreprises nous sollicitent pour trouver une façon de rendre plus facile ce processus.

[*Traduction*]

Alan Arcand: Je ne sais pas si j'ai des recommandations précises pour simplifier les choses, mais je suis d'accord sur le fait qu'il serait utile de disposer, si c'est possible, de ressources suffisantes pour que les demandes puissent être traitées plus rapidement. Certaines de ces entreprises sont de petite taille et ont besoin d'autant de soutien que possible pour comprendre le processus. C'est toujours compliqué. Pour bon nombre d'entre elles, cela représente surtout une charge administrative. C'est regrettable, mais c'est une réalité. Ce genre de programmes de soutien ou la consultation auprès de l'industrie est toujours utile.

● (1255)

La présidente: Merci, monsieur Arcand.

Merci, monsieur Garon.

La parole est maintenant à M. Bexte pour cinq minutes. Allez-y.

David Bexte (Bow River, PCC): Merci, monsieur le président. Je vous suis reconnaissant.

Merci aux témoins pour leur présence aujourd'hui, et merci à mes collègues de m'accueillir en tant que remplaçant aujourd'hui.

C'est une discussion très intéressante. Il y a de nombreux aspects liés à divers sujets, dont certains se recoupent, en rapport avec le projet de loi C-31.

Je vais m'adresser d'abord aux représentants de CropLife.

Monsieur Petelle, je vous suis reconnaissant d'avoir fait référence tout à l'heure à la réduction des formalités administratives et aux administrations de confiance dans le cadre de ce régime. J'ai déposé un projet de loi d'initiative parlementaire qui va dans ce sens, plus précisément dans le secteur agricole, en ce qui concerne les aliments pour animaux, les semences, les engrais, les pesticides et les produits médicaux vétérinaires.

Tout d'abord, pouvez-vous nous décrire l'ampleur des défis à relever pour mettre en marché de nouveaux produits de protection des cultures?

Pierre Petelle: Selon les dernières estimations, la mise en marché d'une nouvelle substance active, par exemple, nécessite environ 12 à 13 ans de travail et coûte environ 300 millions de dollars américains. Ce n'est pas rien. Les produits qui font aujourd'hui l'objet de recherches ne seront pas offerts sur le marché avant une décennie. La certitude réglementaire, la prévisibilité, la définition d'une feuille de route claire et le respect des délais sont absolument essentiels pour notre secteur.

David Bexte: Vous avez mentionné tout à l'heure que le secteur agricole génère environ 150 milliards de dollars au Canada. Je le crois très bien. Je suis au cœur de ce secteur. J'y contribue modestement.

Quelles seraient les perspectives dans le secteur agricole si nous parvenions réellement à réduire les formalités administratives?

Les secteurs d'activité, en particulier les PME… C'est une industrie bien organisée. Il s'agit d'activités de petite envergure, réparties dans tout le pays, qui, ensemble, forment un vaste secteur de 150 milliards de dollars, au sein duquel on trouve de grandes entreprises.

Quelles seraient les perspectives si nous parvenions à résoudre ce problème?

Pierre Petelle: En fait, un groupe d'acteurs du secteur agricole et agroalimentaire, dont je fais partie, collabore avec une entreprise du secteur privé pour tenter de mieux quantifier cela, afin de fournir des chiffres plus concrets et plus fiables. FAC, Financement agricole Canada, a mené de son côté une analyse portant sur la productivité. Si nous parvenions à retrouver le rythme de croissance de la productivité que nous connaissions il y a 20 ans, soit environ 2 % par année, chaque année — alors qu'actuellement, nous en sommes à environ 1 % —, cela représenterait une possibilité de 30 milliards de dollars pour le Canada.

Ce n'est là qu'une infime partie de ce qui est possible. Je pense que les chiffres seront tout à fait stupéfiants lorsque nous disposerons des données définitives sur le potentiel de croissance qui permettrait véritablement au Canada de devenir une superpuissance.

David Bexte: Je sais que même des variations de seulement 10 $ net par acre, qu'il s'agisse des coûts ou des recettes, ont un impact considérable sur la réussite d'une exploitation agricole, sur sa viabilité économique et sa santé. Il est encourageant de constater que des travaux sont en cours pour quantifier cela et mieux comprendre.

Nous avons constaté quelques modifications à la pièce, qu'il s'agisse de dispositions réglementaires ou de mesures figurant dans différentes lois, que ce soit le projet de loi C-31 ou le projet de loi C-39, visant le secteur agricole, en ce qui concerne les semences, les aliments pour animaux, les engrais et les produits médicaux vétérinaires. Dans quelle mesure est-il important, par exemple, que la Loi visant à faciliter la modernisation de la réglementation en matière d'agriculture soit adoptée et promulguée, afin de garantir un large soutien et de veiller à ce que tous ces changements aient lieu et soient mis en œuvre — non seulement les changements réglementaires, mais aussi législatifs?

Pierre Petelle: Pour nous, c'est une question de culture. L'idée voulant que l'agriculture et l'alimentation constituent un secteur en croissance, un moteur économique, n'est pas nécessairement tenue pour acquise, même autour de cette table, probablement. Si nous pouvions adopter une approche où les organismes de réglementation ne seraient pas là uniquement pour bloquer toutes les autorisations et fouiller sous chaque pierre… Il s'agit en fait d'avoir un système qui atténue les risques et protège la santé humaine et l'environnement, et qui comprend le rôle qu'il joue dans la réussite économique du secteur.

C'est un peu ce que nous voyons. Le projet de loi C-30, bien sûr, a joué un rôle déterminant à cet égard. Je pense que le présent projet de loi va également dans ce sens. Petit à petit, nous y parvenons, mais c'est certes un changement que nous voulons voir.

David Bexte: Je comprends tout à fait. C'est un grand changement.

Il me reste très peu de temps.

Monsieur Arcand, j'ai une question à vous poser.

Dans le secteur agricole, une grande partie des perspectives est liée à ce que l'on appelle les PME, surtout les petites entreprises. Pour les entreprises agricoles qui exercent déjà des activités manufacturières ou qui envisagent d'entreprendre de telles activités et de créer de la valeur ajoutée, cette règle des 90 % concernant les nouveaux bâtiments constitue-t-elle un obstacle?

● (1300)

Alan Arcand: Je ne dirais pas que c'est un obstacle. C'est un autre moyen de stimuler l'investissement, tout comme le…

La présidente: Merci, monsieur Arcand. Nous allons devoir nous arrêter là.

Merci, monsieur Bexte.

Monsieur Petelle, je voudrais clarifier un point. Vous avez dit que les organismes de réglementation bloquent les autorisations. Je pense que beaucoup de gens considèrent que le rôle de Santé Canada consiste à protéger la santé humaine et à veiller à ce que suffisamment d'études scientifiques soient menées. Je voudrais simplement que vous précisiez votre position à ce sujet.

Pierre Petelle: Si j'ai utilisé le verbe « bloquer », ce n'était pas mon intention.

N'importe quel type d'organisme de réglementation peut aller à l'extrême en matière de certitude, au point que rien n'est approuvé.

On le constate souvent en Europe. Les organismes européens ajoutent tellement de couches qu'en fait rien ne peut être approuvé. Leurs agriculteurs manifestent dans les rues, car ils n'ont littéralement aucun moyen de protéger leurs cultures.

C'est exactement ce que je veux dire. Nous voulons protéger la santé humaine et l'environnement. Notre secteur est tout à fait d'accord, mais cela doit s'inscrire dans un contexte qui tient également compte des conséquences sur la réussite économique, celle du secteur agricole et celle des agriculteurs.

La présidente: Merci de cette précision.

Monsieur Lavoie, vous disposez de cinq minutes.

[*Français*]

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Mueller, j'aimerais commencer par vous.

Vous avez parlé, bien sûr, de l'Agence de l'investissement pour la défense. Bien sûr, un nouveau projet de loi a été déposé ce matin par le secrétaire d'État M. Fuhr au nom du ministre Lightbound. Vous n'avez pas eu le temps d'en prendre connaissance, mais je vous dis rapidement en quoi ça consiste:

> [Le projet de loi] édicte la *Loi sur la Société canadienne d'investissement pour la défense*. Cette loi constitue la Société canadienne d'investissement pour la défense, une société dont la mission est, notamment, d'exercer des activités liées à la production, à l'approvisionnement et à l'investissement relativement à la défense nationale pour le compte des Forces canadiennes ou du ministère de la Défense nationale ou pour des gouvernements associés.

En gros, on parle de production, d'approvisionnement, d'investissement et d'élargissement de notions de sécurité, que ce soit la sécurité nationale ou la sécurité économique. Je pense aussi que ça peut préciser certaines choses. J'ai entendu mes collègues parler de stratégies tout à l'heure. Alors, c'est une société qui, dans le fond, vise à avoir plus d'agilité pour avancer avec une vision claire.

Dans cette optique, selon vous, monsieur Mueller, comment cette société, dans le cadre de ce nouveau projet de loi déposé ce matin, pourra-t-elle s'assurer d'accomplir son mandat avec succès et de combler les lacunes qui sont observées actuellement?

Mike Mueller: Merci de la question.

[*Traduction*]

Je n'ai pas pris connaissance du projet de loi, mais je peux dire que nous sommes favorables à ce que vous venez de décrire.

Comme je l'ai dit, nous appuyons le résultat nécessaire en ce qui a trait à l'approvisionnement en matière de défense. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire, le secteur de l'approvisionnement en matière de défense attend des investissements efficaces et opportuns, ainsi que le développement de l'ensemble de ce secteur. Nous soutenons donc pleinement tout mécanisme permettant cela.

Quand je parle d'efficacité, c'est là que nous pouvons aborder certains des éléments que nous attendons. Je le répète, le secteur a besoin d'une demande prévisible et à long terme. J'espère, et c'est ce à quoi je m'attends, que la nouvelle mesure législative permettra à cette organisation de faire preuve de transparence concernant les règles existantes en matière d'approvisionnement, qui doivent être maintenues, et d'entretenir un dialogue continu avec le secteur, afin qu'il participe à la discussion dès le début plutôt qu'à la fin du processus d'approvisionnement, ce qui entraîne certains des problèmes dont j'ai parlé précédemment.

Comme je l'ai expliqué, je m'intéresse davantage au résultat qu'aux nuances spécifiques et à la manière d'y parvenir. Tant que nous parvenons à ce résultat, nous sommes favorables à ce projet de loi.

[*Français*]

Steeve Lavoie: Merci, monsieur Mueller.

Monsieur Arcand, je vous remercie d'être avec nous.

Vous avez parlé, plus tôt dans la rencontre, de la superdéduction à la productivité pour les entreprises, qui est un point majeur pour les entreprises au Canada, au Québec ou dans ma circonscription, Beauport—Limoilou. C'est quand même important comme mesure. On voit, d'un bout à l'autre du pays, que le Canada améliore vraiment les choses.

Comment voyez-vous ça, du point de vue des entreprises? Est-ce que ça va permettre une meilleure gestion de leur liquidité, un meilleur réinvestissement pour leur croissance? Comment voyez-vous la suite pour ce qui est de l'impact économique que ça peut avoir sur le marché?

● (1305)

[*Traduction*]

Alan Arcand: Je ne dispose pas de chiffres précis concernant cet impact, mais il est évident que les manufacturiers traversent une période difficile et que les investissements sont en baisse en raison de la perturbation des échanges commerciaux avec les États-Unis et de l'incertitude qui en découle.

Le fait que ce programme soit permanent est vraiment essentiel. Je vais revenir à ce qu'on a dit au sujet de l'Agence de l'investissement pour la défense en ce qui a trait à la demande à long terme et au fait que ce secteur est axé sur le long terme. Maintenant que les entreprises savent que ce programme est permanent, elles seront moins réticentes à réaliser ce premier investissement. Elles bénéficieront immédiatement d'une déduction, mais elles savent que le matériel va se déprécier et qu'elles devront réinvestir dans cinq, dix ou quinze ans, et elles savent que ce programme sera encore là. Je pense que cela aide vraiment à favoriser cet investissement initial.

[*Français*]

Steeve Lavoie: Est-ce que vous pensez que ça offre de la prévisibilité aux entreprises?

[*Traduction*]

Alan Arcand: Oui, bien sûr. Il y a indéniablement davantage de prévisibilité, c'est certain. Elles savent désormais que le programme est là pour de bon, et c'est évidemment une bonne chose pour les investissements.

[*Français*]

Steeve Lavoie: Merci.

[*Traduction*]

La présidente: C'est très bien. Merci beaucoup, monsieur Lavoie.

Au nom du Comité, je tiens à remercier nos témoins.

Si le Comité est d'accord, je vais lever la séance.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca